

DK NEWS



Horaires des prières

Fajr: 05h23 Dohr: 12h36
Asr: 15h52 Maghreb: 18h25 Isha: 19h43

MÉTÉO

Alger : 33° 20°
Oran : 35° 21°
Annaba : 35° 17°
Béjaïa : 34° 20°
Tamanrasset: 38° 26°

www.dknews-dz.com

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Lundi 7 octobre 2024 / 4 Rabi al thani 1446 - N° 3672 - 12^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

**Tebboune préside
une réunion du Conseil
des ministres**

P. 24

ALGÉRIE - PALESTINE

**Des acquis juridiques historiques
pour la cause palestinienne
sur la voie de la liberté
et de l'indépendance**

P. 24

NOMINATION

**Fatma Zohra
Flici plébiscitée
présidente
de l'ONVT**

P. 4

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune : "Le dialogue national aura lieu fin 2025 début 2026"

● L'Algérie poursuivra sa marche avec détermination vers des perspectives prometteuses

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, que le dialogue national qu'il a annoncé précédemment aura lieu fin 2025 début 2026. Dans des extraits de cette entrevue, qui sera diffusée samedi soir à partir de 21 heures sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales, le président de la République a indiqué que le dialogue national qu'il a annoncé précédemment "aura lieu fin 2025 début 2026", insistant sur la nécessité de "préparer ce dialogue". Il a en outre précisé que l'annonce de la composition du nouveau Gouvernement "interviendra avant la fin de l'année en cours". "Nous recherchons les meilleures et plus hautes compétences du pays", a-t-il dit. S'agissant de la révision de la loi sur les partis politiques, le président de la République a assuré que "les partis politiques seront associés" à cette révision. Concernant la hausse des prix du café, le président de la République a précisé que "l'Etat a pris à sa charge la différence de prix à travers le Trésor afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens modestes", réaffirmant son engagement à continuer à soutenir cette catégorie et à ne pas l'abandonner. Le président de la République a, par ailleurs, estimé que l'éradication de la contrebande "passe par la création de zones franches entre l'Algérie et les pays voisins frères". P. 3



PATRONAT

**Adhésion de la Confédération
nationale du patronat algérien
au Conseil du renouveau
économique algérien**

P. 6

RENCONTRE

**M. Belmehdi souligne
à Timimoun l'importance de
l'organisation de rencontres
sur les Ouléma algériens**

P. 4

TOURISME SAHARIEN

**L'ONAT lance une
campagne de promotion
de la destination Saoura**

P. 8

SANTÉ

CONTRACEPTION
APRÈS BÉBÉ

**Quand la
reprendre ?**

Pp 12-13

FOOTBALL

COMPÉTITIONS
AFRICAINES INTERCLUBS
(TIRAGE AU SORT)

**Les représentants
algériens fixés sur
leurs adversaires
en phase de poules
aujourd'hui**

P. 21



OUVERTURE DE LA
SAISON CULTURELLE
2024 2025

À CONSTANTINE

**Des activités
variées mettant
en valeur
la richesse du
patrimoine local**

P. 16

LUTTE CONTRE
LA CRIMINALITÉ

**Constantine :
saisie de près
de 2 kg de cocaïne
et arrestation
de 6 individus
(Sûreté)**

P. 2

ALGÉRIE-MAURITANIE

Le président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel de Mauritanie en visite en Algérie

Le président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APD) de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Lemine Ould Sidi, a entamé une visite en Algérie, a indiqué, un communiqué de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP).

"Le président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APD) de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Lemine Ould Sidi, accompagné de membres et de cadres, entamera une visite officielle de quatre jours à l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP), à partir du dimanche 6 octobre 2024", lit-on dans le communiqué.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du "renforcement des relations de coopération bilatérale entre les deux Autorités en matière de formation et d'échange d'expériences", ajoute la même source.

PATRONAT

Adhésion de la Confédération nationale du patronat algérien au Conseil du renouveau économique algérien

L'adhésion de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA) au Conseil du renouveau économique algérien (CREA) a été annoncée samedi à Alger.

L'annonce a été faite à l'issue d'une rencontre entre les membres des bureaux exécutifs de la CNPA et du CREA, sous la conduite des présidents des deux organisations, respectivement Mohand Saïd Nait Abdelaziz et Kamel Moula. Cette adhésion intervient conformément à la décision de la CNPA prise à l'unanimité lors de sa 5e Assemblée générale.

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Oran : saisie de plus de 400.000 comprimés de psychotropes et plus de 3,5 kilos de cocaïne durant le 3^e trimestre 2024 (Douanes)

Les services de la Direction régionale des douanes d'Oran ont réussi à saisir 407.200 comprimés de psychotropes et plus de 3,5 kilos de cocaïne, ainsi que l'arrestation de dix individus, au cours du troisième trimestre 2024, en déjouant trois opérations distinctes visant à inonder le marché de stupéfiants et de psychotropes, a indiqué, samedi, un communiqué de cette direction. La première opération, menée par l'Inspection principale de contrôle des opérations spéciales de l'Inspection divisionnaires des Douanes au port d'Oran, a permis la saisie de 300.000 comprimés de psychotropes, ainsi que des marchandises dissimulant une fraude, sachant que la valeur totale des amendes dues pour cette opération s'élève à plus de 630 millions DA, avec l'arrestation de l'auteur principal.

La deuxième opération a été menée par des agents de la division mobile affiliée à l'Inspection divisionnaire des Douanes Oran extérieur, dans le cadre d'une activité opérationnelle conjointe avec un détachement de l'Armée nationale populaire, qui s'est soldée par la saisie de 3,566 kilos de cocaïne et des sommes d'argent estimées à 500.000 dinars et 9.000 euros, provenant des recettes du trafic, ainsi que quatre voitures et une moto, avec l'arrestation de 4 individus.

Le montant global des amendes dues a été estimé à 750 millions DA, a-t-on indiqué. De son côté, la brigade d'inspection des passagers de l'Inspection divisionnaire des douanes du port d'Oran, en coordination avec l'Armée nationale populaire, a mené la troisième opération, qui a abouti à la saisie de plus de 100.000 comprimés de psychotropes, ainsi que trois de voitures et l'arrestation de cinq individus, alors que le montant des amendes dues s'élève à plus de 100 millions DA, a ajouté la source.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

4 morts et 183 blessés en 24 heures (Protection civile)



Quatre (04) personnes sont décédées et 183 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas, indique dimanche un communiqué de la Protection civile.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 6 incendies urbains et divers à travers les wilayas de Constantine (2 incendies), M'sila (1), Batna (1), Oran (1) et Souk Ahras (1).

Le dispositif de lutte contre les incendies de forêt et de récolte a permis, pour sa part, l'extinction de 15 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas, ajoute la même source.

Bouira: 29 accidents de la route enregistrés en septembre (Sûreté)

Vingt neuf (29) accidents de la route ont été enregistrés en milieu urbain à Bouira en septembre dernier, faisant deux (2) morts et 33 blessés, selon un bilan communiqué dimanche par les services de la Sûreté de la wilaya.

Ce nombre d'accidents représente une "légère hausse" par rapport au mois d'août durant lequel 27 accidents de la route ont été enregistrés, causant des blessures à 34 personnes et la mort d'une personne, a précisé le communiqué.

Le facteur humain est à l'origine de tous les accidents survenus suite à l'excès de vitesse, au non respect du code de la route, ou encore à cause de manœuvres dangereuses, au non respect de la distance de sécurité et à l'usage manuel du téléphone en circulation, précise la même source.

"Malgré toutes les campagnes de sensibilisation menées par les services de la Sûreté sur la bonne conduite des automobilistes et sur les dangers des accidents de la route en milieu urbain, le phénomène persiste toujours et fait encore des victimes", regrettent les services de la Sûreté de la wilaya.

Pour réprimer les mauvais comportements des automobilistes et pour réduire le nombre des accidents, les services de la Sûreté ont établi 2801 amendes à l'encontre des contrevenants, alors que 23 véhicules ont été mis en fourrière pour des infractions liées au code de la route, selon le communiqué.

Pour les motocycles, les services de la Sûreté ont enregistré 83 infractions, 53 délits routiers, tandis que 11 motocycles ont été mises en fourrière, est-il précisé.

Mascara : Cinq personnes grièvement blessées dans un accident de la circulation (Protection civile)

Cinq personnes ont été grièvement blessées dans un accident de la circulation survenu dans la wilaya de Mascara, a indiqué dimanche la direction de la Protection civile dans un communiqué.

Selon la même source, l'accident, s'est produit dans la nuit de samedi sur la route nationale RN 91 entre les communes de Tighennif et Maoussa, suite à une collision entre deux véhicules, causant des blessures graves à cinq personnes âgées entre 18 et 26 ans qui ont été évacuées vers le service des urgences de l'Établissement public hospitalier de Tighennif.

Une source médicale de cet hôpital a indiqué que les blessés sont toujours sous soins médicaux intensifs et deux d'entre eux subiront une intervention chirurgicale.

De leur côté, les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Constantine : saisie de près de 2 kg de cocaïne et arrestation de 6 individus (Sûreté)



Les éléments de la direction régionale de lutte contre le crime organisé dans l'est du pays, basée à Constantine, ont saisi 1,854 kg de cocaïne et arrêté 6 personnes, rapporte dimanche un communiqué de la Sûreté de wilaya.

"L'opération, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre toutes formes de criminalité, notamment le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, a été menée sur la base

d'informations fiables relatives aux activités suspectes d'un individu originaire d'une wilaya voisine, se livrant au trafic de drogues dures en utilisant son domicile comme base arrière", indique le document.

Les policiers, en coordination avec le parquet territorialement compétent "se sont déplacés sur les lieux et procédé à la perquisition du domicile du suspect et de sa ferme", précise le texte, ajoutant que la fouille des lieux a permis de découvrir et de saisir "une quantité de drogue dure (cocaïne brute) d'un poids de 1,854 grammes, soigneusement dissimulée, ainsi que des armes blanches de grande dimension, à savoir 5 sabres de fabrication traditionnelle".

L'enquête a abouti à l'arrestation de six individus impliqués dans ce trafic et à la saisie d'un véhicule utilisé pour cette activité criminelle, selon le communiqué, qui conclut en précisant qu'après la finalisation de l'enquête, un dossier pénal a été élaboré à l'encontre des individus concernés, qui ont été déférés devant la juridiction territorialement compétente.

Mostaganem : arrestation d'un organisateur de traversées clandestines par mer (Sûreté de wilaya)

Les services de police de Mostaganem ont arrêté un organisateur de traversées clandestines via la mer, qui a délesté ses victimes de 2,8 millions de dinars, rapporte dimanche un communiqué de la Sûreté de wilaya.

L'opération a été menée par la brigade de lutte contre le trafic de migrants, après avoir reçu une plainte de deux personnes escroquées par le suspect d'un montant de 2,870 millions dinars, indique le document.

Le suspect a reçu ces sommes d'argent en échange du transport des deux personnes sur une embarcation motorisée, depuis une plage de la wilaya de Mostaganem, a-t-on précisé de même source.

Les investigations enclenchées par la brigade, en coordination avec le parquet territorialement compétent, ont permis l'identification du suspect et son arrestation dans la ville de Oued R'hiou, dans la wilaya de Relizane, ajoute le communiqué.

Sous l'accusation d'organisation d'une sortie illégale du territoire national en vue d'obtenir un avantage financier, une procédure judiciaire a été engagée contre le suspect, qui a été présenté devant le parquet de la République près le tribunal de Mostaganem, conclut le texte.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune accorde une entrevue périodique aux représentants de la presse nationale

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a accordé une entrevue périodique aux représentants de la presse nationale, qui sera diffusée samedi à partir de 21h sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales



Nous restons attachés à la politique sociale de l'Etat

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé que la politique sociale de l'Etat consistait à ne pas abandonner les citoyens et à prendre en charge leurs besoins essentiels, soulignant que le renforcement de la production nationale, la lutte contre l'inflation et la revalorisation des salaires contribuaient à la préservation du pouvoir d'achat des Algériens.

Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux diffusée samedi soir, le président de la République a précisé que "la préservation du pouvoir d'achat repose sur trois piliers : la lutte contre l'inflation, le renforcement de la production nationale et la poursuite de la révision des salaires et des allocations jusqu'à 100% d'augmentation d'ici 2027 au plus tard". "Telles sont nos priorités pour parachever les projets de développement créateurs d'emplois", a-t-il dit.

Ces projets concernent les produits chimiques, la métallurgie ainsi que divers secteurs, avec pour objectif d'atteindre 20.000 projets, dont 9.000 ont déjà été concrétisés à ce jour, ce qui augmentera les capacités financières permettant d'équilibrer le marché", a-t-il poursuivi. Après avoir rappelé les étapes parcourues par l'Algérie dans le domaine de la production des biens de consommation essentiels et stratégiques comme la semoule, le sucre dont la production dépasse de 150% les besoins du pays, et

l'huile dont la production dépasse de près de 200% la demande intérieure, le président de la République a affirmé que l'année prochaine verra la mise en œuvre d'une politique visant à rendre le prix de la viande à la portée des citoyens.

En attendant la mise en œuvre de cette mesure, "l'importation de viandes reste ouverte et ne s'arrêtera pas", a-t-il assuré, soulignant que "l'Algérie est un Etat social et le restera", dans le cadre d'une politique globale visant à "préserver la dignité des citoyens".

Gazoduc transsaharien : le projet algérien est réel, les autres sont fictifs

Le président de la République a également réaffirmé la détermination de l'Etat à lutter contre la contrebande et la spéculation à travers les mesures légales coercitives, mais aussi par le biais d'une série d'autres mesures, dont le développement des zones franches avec les pays voisins comme la Mauritanie et, plus tard, le Niger, et le projet de zone de libre-échange avec la Tunisie et la Libye à l'avenir. Il a souligné, dans ce cadre, la détermination de l'Etat à lutter inlassablement contre "les lobbies de l'argent facile et les lobbies complices" qui provoquent la pénurie de certains produits "à l'instigation d'individus cherchant à déstabiliser le pays".

Dans ce sillage, le président de la République a mis en avant l'importance du pro-

cessus de numérisation en cours pour garantir la transparence de la gestion et le suivi des activités commerciales, estimant que la bureaucratie était "un signe de sous-développement".

A une question sur le projet du gazoduc transsaharien (Nigeria-Algérie), le président de la République a affirmé que "le travail se poursuit et il ne reste plus que 700 à 800 Km à parcourir" sur les 4000 km du projet, rappelant, à cet égard, "l'accord établi concernant ce projet" entre les pays concernés, à savoir l'Algérie, le Niger et le Nigeria. Face à ce "projet économique", il y a "un projet politique fictif devant traverser 14 pays, dont les territoires sahraouis occupés, et nécessitant des dizaines de milliards", a-t-il dit, précisant que les analystes intègres dans le domaine de l'énergie "savent séparer le bon grain de l'ivraie".

Quant à la décision de l'Algérie de tourner la page de l'adhésion aux BRICS, le président de la République a dit : « nous ne songeons pas à rejoindre les BRICS », notre attention se porte sur notre adhésion à la Banque des BRICS, qui n'est pas de moindre importance que la Banque mondiale". Il a fait état de l'approbation par cette institution financière (Nouvelle banque de développement) de l'adhésion de l'Algérie en tant qu'actionnaire dans son capital à hauteur de 1,5 milliard de dollars par étapes, soulignant que cette adhésion "renforce le rôle de l'Algérie en tant que pays émergent".

Le dialogue national aura lieu fin 2025 début 2026

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, que le dialogue national qu'il a annoncé précédemment aura lieu fin 2025 début 2026.

Dans des extraits de cette entrevue, qui sera diffusée samedi soir à partir de 21 heures sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales, le président de la République a indiqué que le dialogue national qu'il a annoncé précédemment "aura lieu fin 2025 début 2026", insistant sur la nécessité de "préparer ce dialogue". Il a en outre précisé que l'annonce de la composition du nouveau Gouvernement "interviendra avant la fin de l'année en cours". "Nous re-

cherchons les meilleures et plus hautes compétences du pays", a-t-il dit. S'agissant de la révision de la loi sur les partis politiques, le président de la République a assuré que "les partis politiques seront associés" à cette révision. Concernant la hausse des prix du café, le président de la République a précisé que "l'Etat a pris à sa charge la différence de prix à travers le Trésor afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens modestes", réaffirmant son engagement à continuer à soutenir cette catégorie et à ne pas l'abandonner. Le président de la République a, par ailleurs, estimé que l'éradication de la contrebande "passe par la création de zones franches entre l'Algérie et les pays voisins frères".

L'Algérie poursuivra sa marche avec détermination vers des perspectives prometteuses

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé que l'Algérie était engagée sur la voie du changement positif, en poursuivant sa marche avec détermination vers des perspectives prometteuses, avec pour objectif de réaliser le rêve des chouchada, pour un Etat algérien démocratique en mesure de défendre sa souveraineté et de protéger ses citoyens.

Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, diffusée samedi soir sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales, le président de la République a exprimé sa volonté de remplir ses engagements envers le peuple algérien en "protégeant notre pays et notre indépendance et en défendant les personnes vulnérables", indiquant que le pays "est engagé sur la voie du changement positif et poursuivra sa marche".

"Notre objectif est de réaliser le rêve des chouchada pour un Etat algérien démocratique en mesure de défendre sa liberté et de protéger ses citoyens", a-t-il soutenu, soulignant que "l'Algérie est sur la bonne voie et que beaucoup d'efforts nous attendent pour permettre au citoyen algérien de vivre dans la dignité". A ce propos, il a mis en garde contre "les lobbies qui tentent de déstabiliser le pays et de semer le chaos", ajoutant que "l'époque de la Issaba (bande) est révoquée bien qu'il existe toujours ses résidus", mais que l'Etat "combatera ces lobbies sans relâche".

Et de poursuivre que "les tentatives de déstabiliser l'Algérie existent encore mais nous sommes à l'affût pour y faire face grâce à la force de l'Armée nationale populaire (ANP) et aux mécanismes de contrôle et à la numérisation mis

en place par l'Etat algérien". Dans ce contexte, le président de la République a annoncé que le processus de numérisation définitive de tous les secteurs doit être achevé avant fin 2024, et ce, dans le cadre des "efforts d'édification de l'Etat algérien moderne", malgré l'opposition de certaines parties habituées à agir dans l'ombre, relevant que "la bureaucratie demeure un phénomène de sous-développement qu'il faut éradiquer".

En vue d'immuniser l'Algérie des ingérences étrangères et de contrecarrer les tentatives visant à semer la fitna parmi les enfants du peuple algérien, le président de la République a assuré qu'un dialogue national sérieux sera instauré "fin 2025 début 2026, soit après la révision des lois relatives aux organes de l'Etat moderne", à l'instar des codes communal et de wilaya, en sus de la loi relative aux partis politiques, qu'il s'est engagé à mettre en place en concertation avec les partis.

Le président de la République a évoqué les résultats préliminaires de la dernière élection présidentielle, annonçant "des investigations à ce sujet, dont les résultats seront rendus publics dès leur achèvement".

Au volet social, le président de la République a réaffirmé que l'Etat "n'abandonnera pas le citoyen", et ce, dans le cadre de la préservation de son caractère social, rappelant son engagement à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens en vue de préserver leur dignité, à travers la lutte contre l'inflation, le renforcement de la production nationale et la poursuite de l'augmentation des salaires et des allocations, en sus du traite-

ment du dossier du logement.

Sur le plan économique, le président de la République a estimé que "la construction d'une économie nationale solide et la protection de l'Algérie face aux fluctuations mondiales figurent parmi les priorités", mettant en avant l'importance de la production locale des produits de large consommation. Et de souligner que l'Algérie a réussi à "atteindre 80 % d'autosuffisance dans la production de blé dur", ce qui signifie qu'elle "est capable d'atteindre 100 %".

Ainsi, il a affirmé que le phénomène de la contrebande, nuisible à l'économie nationale, "doit cesser, car l'Algérie compte créer des zones franches avec les pays voisins frères". En réponse à une question concernant l'organisation des BRICS, le président de la République a déclaré : "pour le moment, nous n'envisageons pas d'adhérer à cette organisation et notre intérêt se porte sur l'adhésion à la Banque des BRICS, qui est tout aussi importante que la Banque mondiale". Concernant l'accord d'association avec l'Union européenne (UE), le président de la République a révélé qu'il sera révisé "à partir de 2025", soulignant que cette révision, désormais "nécessaire", sera menée "avec souplesse et dans un esprit amical sans entrer en conflit avec l'UE".

Sur le plan international, le président de la République a plaidé pour une "réforme approfondie" du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité ainsi que de l'usage du droit de veto, soulignant la nécessité de conférer à l'Assemblée générale de l'ONU "plus de pouvoir". Il a, à ce propos, exprimé son regret face à

Instaurer un dialogue national sérieux pour immuniser l'Algérie

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a assuré qu'un dialogue national sérieux sera instauré pour immuniser l'Algérie des ingérences étrangères et contrecarrer les tentatives visant à semer la fitna parmi les enfants du peuple algérien. Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, diffusée samedi soir sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales, le président de la République a précisé que le dialogue national qu'il a annoncé aura lieu fin 2025 début 2026, soit "après la révision des lois relatives aux organes de l'Etat moderne, à l'instar des codes communal et de wilaya". Ce dialogue doit être préparé car étant "lié à l'avenir des générations montantes", a-t-il dit, expliquant qu'"il a vocation à immuniser l'Algérie des ingérences étrangères et à contrecarrer les tentatives visant à semer la fitna". Ce dialogue sera "précédé par nombre de priorités en lien avec l'économie nationale en vue de mettre l'Algérie à l'abri des soubresauts économiques et politiques que connaît le monde, avant de passer à l'étape de l'édification de la démocratie véritable".

Le président de la République a rappelé, à ce propos, la rencontre qu'il a eue avec tous les partis ayant une représentation populaire aux niveaux local et national, un dialogue qui sera étendu, a-t-il dit, vers fin 2025.

Il a, par ailleurs, déploré "certains malentendus à l'origine de frictions", d'où la nécessité, a-t-il dit, de "lever les incompréhensions". Concernant ce que certains appellent "détenus d'opinion", le président de la République a été clair en affirmant que "quiconque est condamné par le code pénal n'a aucune immunité face à l'application de la loi, quelle que soit sa qualité".

Il a aussi insisté sur l'impératif de "respecter les institutions" et de "lutter contre l'extrémisme, quelle qu'en soit l'origine". Concernant les textes juridiques qui seront révisés avant le lancement du dialogue national, le président de la République a spécifiquement cité les codes communal et de wilaya, ainsi que la loi sur les partis politiques, qu'il s'est engagé à élaborer "en concertation avec les partis". "Des élections locales et législatives anticipées pourraient avoir lieu si les circonstances l'exigent, mais il est impératif, au préalable, que les codes communal et de wilaya soient prêts", a ajouté le président de la République.

"Certains appellent à une révision de la Constitution et de la loi électorale. Nous restons ouverts à toutes ces propositions, sans exclure quiconque", a-t-il ajouté. Revenant sur les résultats de l'élection présidentielle du 7 septembre dernier et le communiqué conjoint publié par les trois candidats à cette échéance concernant les incohérences dans les chiffres préliminaires annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), le président de la République a annoncé "des investigations à ce sujet, dont les résultats seront rendus publics dès leur achèvement car cette question intéresse l'opinion publique". "S'il s'avère que cette instance n'a pas été à la hauteur des attentes, elle fera l'objet d'une réévaluation, d'autant que l'Algérie s'apprête à organiser des élections communales et de wilaya. Si, en revanche, le problème s'avère être lié à des personnes qui n'ont pas été à la hauteur de cette instance constitutionnelle, qui constitue l'un des fondements de la démocratie et de l'intégrité des élections, ces personnes seront remplacées", a affirmé le président de la République.

l'absence du droit international, où l'on assiste à la loi du plus fort. S'agissant de la position de la France soutenant "le prétendu +plan d'autonomie+ au Sahara occidental, le président de la République a affirmé que le soutien de la France au Mahkzen pour s'emparer du Sahara occidental "n'est pas nouveau, et même l'idée du soi-disant +plan d'autonomie+ est française et pas marocaine". Il a, par ailleurs, fait observer que la décision du retrait de l'ambassadeur d'Algérie à Paris n'a aucune relation avec la visite qui était programmée en France, réaffirmant que l'Algérie "n'ira pas à Canossa".

Le président de la République a rappelé la position de l'Etat algérien qui "réclame la vérité historique et exige une reconnaissance des massacres commis par le colonialisme français en Algérie". Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a qualifié les appels de certaines parties françaises à la révision de l'accord de 1968 concernant la circulation et le séjour des Algériens en France de "slogan politique" d'une minorité extrémiste qui voue une haine à l'Algérie. Evoquant les relations solides entre l'Algérie et la Russie, le président de la République a indiqué que "ce sont des relations d'amitié et d'intérêts mutuels, caractérisées par des liens profonds et historiques".

Sur les nombreux messages de félicitations qu'il a reçus suite à sa réélection pour un second mandat, le président de la République a affirmé que "cela témoigne de la réputation internationale de l'Algérie et de la place qu'elle occupe parmi les nations".

TOURISME

Nécessité d'agrémenter l'architecture des projets artistiques d'une touche traditionnelle (responsable)

L'architecture des projets du secteur du tourisme doit être enrichie d'une touche traditionnelle reflétant la richesse du patrimoine national, a souligné, dimanche à M'sila, le Secrétaire général du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Rachid Bennacer.

Inspectant le projet de réhabilitation de l'hôtel El-Kalaâ de M'sila, à l'entame d'une visite de travail de deux jours dans la wilaya, le responsable a indiqué que l'Algérie "dispose d'un riche patrimoine et de traditions qui diffèrent d'une région à une autre, d'où la nécessité d'inclure une touche traditionnelle en matière d'architecture, de choix des matériaux de construction, de décoration et d'ornementation des structures du secteur".

La promotion du tourisme local "doit prendre en compte ces aspects importants, à même d'améliorer l'attractivité des sites et des structures auprès des touristes", a-t-il ajouté.

M. Bennacer a appelé, à l'occasion, les responsables du projet de réhabilitation de l'hôtel El-Kalaâ de la capitale du Hodna à "accélérer le rythme des travaux afin de livrer le projet dans les délais impartis, soit à la fin de l'année en cours". Lors de sa visite dans la wilaya de M'sila, le responsable a également inspecté deux projets, en l'occurrence le projet de réalisation de nouveaux sièges de la Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) et de la direction de wilaya du Tourisme et de l'Artisanat à M'sila, ainsi que le projet de réhabilitation de l'Institut national de l'hôtellerie et du tourisme à Bou Saâda.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Signature d'une convention pour la formation des étudiants universitaires sur la création et la gestion d'entreprises à Tiaret (responsable)

L'Université Ibn Khaldoun à Tiaret a signé une convention de coopération avec l'antenne de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) locale, visant la formation et l'accompagnement des étudiants universitaires souhaitant créer leurs propres entreprises, a-t-on appris auprès du directeur de cet établissement, Berrezouk Belkhoumane.

M. Belkhoumane a expliqué que cette convention cadre, signée samedi, vient en application du décret ministériel commun, promulgué le 9 septembre 2024, concernant la création d'un service nommé "Centre de développement de l'entrepreneuriat de l'Université", qui permet aux étudiants et aux diplômés universitaires qui le souhaitent de poursuivre une formation sur la base d'une demande qu'ils doivent déposer à l'ANADE. Pas moins de 320 demandes ont été déposées, jusqu'à présent, a-t-il fait savoir, ajoutant qu'un grand nombre d'étudiants poursuivent déjà cette formation au niveau du Centre de l'incubateur de l'Université, avec l'encadrement de six formateurs, à savoir trois de l'Université et trois autres de l'ANADE.

M. Belkhoumane a indiqué qu'il a été décidé de doubler le nombre des stagiaires pour chaque session, soit 50 au lieu de 25, vu le nombre important des inscrits, grâce à la disponibilité des encadreurs et de l'espace.

Pour sa part, le directeur de l'antenne locale de l'ANADE, Bachir Maachou, a noté que les étudiants poursuivront une formation de trois semaines sur les démarches juridiques et administratives pour la création d'une entreprise, ainsi que les dispositifs d'aide et de financement de l'Etat, en plus d'explications sur la gestion financière et administrative.

NOMINATION

Fatma Zohra Flici plébiscitée présidente de l'ONVT

Mme Fatma Zohra Flici a été plébiscitée, samedi à Alger, présidente de l'Organisation nationale des victimes du terrorisme (ONVT), lors des travaux du 5e congrès de l'Organisation.

Plébiscitée à main levée et à la majorité pour un nouveau mandat de 5 ans, lors de ce 5e congrès de l'ONVT, en présence de 370 délégués de wilaya, Mme Flici a affirmé que ce congrès marque "un nouveau départ pour l'ONVT qui œuvre à satisfaire les revendications des victimes du terrorisme tout en s'engageant pleinement à respecter les lois de la République".

Elle a appelé "au respect de la mémoire des chouchada et de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour l'Algérie".



A cette occasion, Mme Flici a exhorté "les citoyens à préserver l'Algérie", à travers "l'unification des rangs et l'adhésion aux institutions de l'Etat".

Les travaux du congrès se poursuivent avec la présentation du rapport financier et moral pour adoption, outre la présentation du rapport du comité juridique de l'amendement des statuts ainsi que du règlement intérieur pour adoption.

RENCONTRE

M. Belmehdi souligne à Timimoun l'importance de l'organisation de rencontres sur les Ouléma algériens

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a souligné, samedi à Timimoun, l'importance d'organiser des rencontres sur les Ouléma (savants) algériens pour valoriser leur contribution au rayonnement et diffusion du savoir à travers le monde.

Présidant l'ouverture du colloque national intitulé "Le Gourara à travers l'histoire, l'Imam Mohamed Ben Abi El-Mizmar El-Aabkari", M. Belmehdi a indiqué que "les rencontres braquent les lumières sur la vie et l'œuvre des savants algériens sont susceptibles de révéler leurs travaux aux générations futures et en faire une matière d'étude pour les chercheurs, universitaires et centres nationaux de recherches".

"L'Algérie compte de grandes compétences à même de lui permettre de consolider son référent religieux et l'identité nationale", a affirmé M. Belmehdi, avant de mettre l'accent sur "la nécessité de poursuivre le programme prôné par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour concrétiser le projet de l'Algérie triomphante".

Initiée par la direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de Timimoun, en coordination avec le laboratoire des manuscrits de l'université d'Adrar, la rencontre a permis aux participants, chercheurs, universitaires et Choyoukh, d'évoquer le Cheikh Mohamed

Ben Abi El-Mizmar, sa vie et ses travaux dans différents domaines de la science et du savoir, ainsi que ses recherches linguistiques, philologiques et autres activités religieuses. Le président du comité d'organisation du colloque, Dr. Mohamed El-Fatmi, de l'université d'Adrar, a évoqué succinctement la vie et les œuvres de l'Imam El-Aabkari (El-Mizmar) qui, a-t-il dit, "fait partie des symboles du savoir et du Fikh (jurisprudence) dans la région du Gourara", avant d'appeler à mettre en exergue ces hommes de culte et érudits et faire connaître leurs œuvres aux générations futures.

Cheikh Abderrahmane El-Djouri, imam agréé dans la wilaya de Bejaia, a abordé, de son côté, la riche bibliographie léguée par l'Imam El-Aabkari dans les domaines linguistique et philologique, dont les arts de la poésie et de la prose, ses voyages d'exploration scientifique au Soudan et dans le Hijaz (Arabie Saoudite).

Le ministre des Affaires religieuses a, lors de la seconde et ultime journée de sa visite de travail dans la wilaya de Timimoun, visité une exposition de manuscrits, la mosquée "Imam Malek Ibn Anes" ainsi que l'école coranique "Imam El-Aabkari" du cheikh Hadj Ahmed Khalil, où il s'est enquis des conditions d'enseignement et d'accueil des apprenants et du projet de son extension.

ENTREPRENEURIAT

Signature d'une convention de coopération et de partenariat entre l'université de Relizane et l'ANADE

Une convention de coopération et de partenariat a été paraphée, dimanche, entre l'Université Ahmed-Zabana de Relizane et l'antenne de wilaya de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) pour l'accompagnement des porteurs de projets de cet établissement d'enseignement supérieur. Cette démarche intervient dans le cadre de la convention signée entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celui de l'Economie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises dans le but de soutenir, d'accompagner et de financer les étudiants porteurs de projets.

La convention a été paraphée par le recteur de l'Université Ahmed-Zabana de Relizane, Ahmed Bahri, et le directeur de l'Agence locale de l'ANADE, Adel Belkacemi, au cours d'une cérémonie à laquelle ont assisté des cadres des deux établissements. M. Belkacemi a déclaré, en marge de la cérémonie, que la convention vise à développer l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la communauté estudiantine et des diplômés des établissements de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à leur assurer des formations dans le domaine de l'entrepreneuriat et les orienter pour créer leurs entreprises. De son côté, le rec-

teur de l'Université de Relizane, a abondé dans le même sens, indiquant que cette convention permettra d'aider les étudiants et les diplômés des établissements universitaires à accéder au monde de l'entrepreneuriat, à travers la création de startups, financées par l'ANADE et qui seront axées sur la recherche scientifique et la technologie.

L'objectif est que ces startups participent au développement local par la création de richesse, et ce, conformément à la stratégie des hautes autorités des pays inhérentes à l'appui et au soutien des porteurs de projets diplômés des universités.

PÊCHE

M. Badani réaffirme l'engagement de son secteur à améliorer les conditions socioprofessionnelles des pêcheurs

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a réaffirmé, dimanche à Alger, l'engagement de son secteur à améliorer les conditions socioprofessionnelles des pêcheurs, en coordination avec les différents secteurs partenaires, en vue de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) dans la filière de la pêche, indique un communiqué du ministère.

M. Badani a reçu, au siège du ministère, le président de la Chambre de la Pêche et de l'Aquaculture de la wilaya d'Oran, Ali Daoudi qui lui a transmis les préoccupations

de la Chambre et proposé des solutions relatives aux moyens de développer l'activité de la pêche dans la wilaya, précise le communiqué. La rencontre, qui s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions périodiques avec les présidents des chambres de wilaya et les représentants des professionnels, a permis au président de la Chambre de soulever les préoccupations de la Chambre et les propositions axées sur le développement de l'activité de la pêche à Oran, à travers le traitement de la question de gestion des ports de pêche et de l'impérative séparation phy-

sique entre les bateaux de pêche et les bateaux de plaisance, outre le dossier de la protection sociale au profit des professionnels ainsi que celui de la retraite et de la formation, selon la même source.

Dans ce cadre, le ministre a souligné que le secteur s'engage à mettre pleinement en oeuvre les instructions du Président de la République visant à améliorer les conditions socioprofessionnelles des pêcheurs, en coordination avec les différents secteurs partenaires, en vue de réaliser les ODD dans la filière de la pêche. Par ailleurs,

M. Badani a rappelé les mesures incitatives prises récemment par le secteur en faveur des pêcheurs, notamment la décision d'autoriser l'importation de moteurs de navires de moins de cinq ans, prévue dans la loi de finances 2024, à même de résoudre les problèmes de nombre de pêcheurs et armateurs de navires, compte tenu des nombreuses pannes mécaniques touchant particulièrement les anciens bateaux, outre l'autorisation de l'importation de navires de moins de cinq ans destinés à la pêche en haute mer.

BORDJ BOU ARRERIDJ Campagne labours-semailles : une superficie de près de 50.000 hectares ciblée

La campagne labours-semailles de la saison agricole 2024-2025 cible, dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, l'ensemencement d'une superficie de 47.820 hectares, a-t-on appris hier auprès de la direction Services agricoles (DSA).

Quelque 32.000 hectares de la superficie dédiée aux céréales sont consacrés à la culture du blé dur, le reste sera destiné à la culture du blé tendre, l'orge et l'avoine, a expliqué un cadre de la DSA, Abdelmadjid Seghiri.

Dans ce cadre, près de 70.000 quintaux de semences de blé dur, 16.000 quintaux de semences de blé tendre et 15.000 quintaux de semences d'orge ont été fournis aux céréaliculteurs, a ajouté M. Seghiri, qui a fait état d'un



excédent de semences estimé à 35.000 quintaux pouvant être utilisés par les wilayas voisines en cas de besoin".

La DSA de la wilaya de Bordj Bou Arreridj s'emploie à fournir les moyens nécessaires à la réussite de la campagne labours-semailles en orientant, notamment, les agriculteurs en matière de respect du parcours technique afin d'améliorer la qualité du produit et d'accroître les rendements, a assuré le responsable.

NÂAMA Début des travaux de réalisation de la 2^{ème} partie du projet de réhabilitation du Barrage vert

Des travaux ciblant le reboisement et la protection de la steppe ont été lancés, début octobre en cours dans la wilaya de Nâama, dans le cadre de la deuxième partie du projet de réhabilitation et d'extension du Barrage vert, a-t-on appris auprès de la Conservation locale des forêts.

Une enveloppe budgétaire de près de 70 millions de dinars, allouée au titre du programme de développement de l'année en cours, a été mobilisée pour financer cette partie du projet portant sur le reboisement et l'aménagement des superficies pastorales chevauchant les territoires administratifs des six communes concernées par le programme de réhabilitation du Barrage vert dans la wilaya de Nâama, a fait savoir le chef du service Extension du patrimoine et mise en valeur des terres par intérim, Boutkhil Hassani. Le responsable a

ajouté qu'il est question de procéder, dans cette partie du projet, à la création d'une réserve, avec un espace dédié à la production de boutures de plants, devant s'étendre sur plus de 500 hectares dans la commune d'Asla, ainsi que la mise en place de ceintures vertes "mixtes" sur une superficie de 30 hectares, répartis à raison de 10 hectares chacune au niveau des communes de Djeniene Bourezg, Aïn Sefra et Tiout. Le programme porte aussi sur l'acquisition de kits de 57 panneaux d'énergie solaire et leur installation dans plusieurs communes, la réalisation de deux puits aménagés et deux abreuvoirs, a-t-on indiqué, précisant que la mise en terre des plants est prévue d'octobre à mars prochain.

La Conservation des forêts de la wilaya de Nâama a, d'autre part, fait observer que la première partie du programme de réhabilitation du Bar-

rage vert a été concrétisée au courant de l'année écoulée par la réalisation de ceintures vertes sur une superficie de 20 hectares, en privilégiant les essences arboricoles à haute valeur économique et résistant au climat aride, à l'instar de l'olivier et du caroubier.

L'opération a également donné lieu à l'extension des aires de pâturage et la mise en œuvre de travaux de lutte contre la désertification et la fixation des dunes afin d'assurer l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des zones sylvicoles, selon la même source.

Il convient de souligner que la superficie totale ciblée dans la wilaya de Nâama, dans le cadre du méga-programme national de relance du Barrage vert, est estimée à 173.522 hectares, répartis entre six communes, soit 2,5% de la superficie globale.

EL BAYADH Réalisation d'une production céréalière de 38.000 quintaux

La wilaya d'El Bayadh a réalisé une production céréalière, toutes variétés confondues, estimée à plus de 38.000 quintaux, à l'issue de la campagne moisson-battage, clôturée dernièrement, a-t-on appris de la direction locale des Services agricoles (DSA).

La même source a précisé que la campagne 2023-2024 a ciblé une superficie de plus de 2.500 hectares, répartis sur quelque 400 exploitations agricoles implantées dans plusieurs communes de la wilaya.

Le volume global en-

grangé par les céréaliers de cette collectivité locale des Hauts-plateaux de l'Ouest est réparti à raison de 29.000 quintaux de blé dur et plus de 460 quintaux de blé tendre, 8.200 quintaux d'orge et un peu plus de 100 quintaux d'avoine, signale-t-on. La Coopérative des céréales et légumes secs a réceptionné, à l'issue de cette campagne, plus de 28.000 quintaux de céréales, toutes variétés confondues, dont 25.000 quintaux de blé dur, a-t-on fait savoir de même source, qui a rappelé que le volume de la production céréalière

engrangé durant la campagne de l'année écoulée est évalué à 53.000 quintaux récoltés sur une superficie de 3.300 hectares, dont plus de 29.000 quintaux ont été collectés par la CCLS locale. Par ailleurs, les préparatifs en prévision du lancement de la campagne labours-semailles (2024-2025) ont été lancés, et ce, par la mise à la disposition des professionnels de la filière toutes les conditions devant garantir son succès, notamment en ce qui concerne la disponibilité des semences, des équipements et des intrants.

D'autre part, des actions sont également entreprises dans le cadre des dispositifs de soutien et d'accompagnement des céréaliers de la région, notamment celles relatives à la disponibilité des infrastructures de stockage, a révélé la DSA qui a fait part du lancement, prochainement, des travaux de réalisation de 7 dépôts de stockage de céréales de proximité d'une capacité de 50.000 quintaux, dans les communes de Boualem, El Kheiter, Bougtob, Rogassa, Brizina, Labiod Sidi Cheikh et El M'hamra.

TIPASA Une superficie de plus de 8.000 ha affectée à la céréaliculture

Une superficie globale de 8.480 ha, soit un taux de 25% de la surface agricole utile (SAU) de la wilaya de Tipasa, a été affectée à la production de céréales, au titre de la présente campagne labours-semailles dont le coup d'envoi a été donné dimanche à partir d'une exploitation agricole de la commune de Sidi Rached, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

Les services de la DSA ont mobilisé tous les moyens nécessaires pour la réussite de la campagne labours-semailles, en veillant particulièrement à la disponibilité des semences et des engrais, tout en accompagnant les agriculteurs pour l'obtention du crédit "Rfig" auprès de la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR), entre autres, selon les explications fournies par le responsable du secteur, Ahmed Sebki, lors du lancement de la campagne par le wali de Tipasa, Aboubakr Seddik Boucetta.

Cette superficie ciblée se répartit à raison de 6.150 ha affectés au blé dur, 1.080 ha au blé tendre et 1.200 ha à l'orge, sachant que les besoins de la wilaya en semences sont de près de 17.000 tonnes, dont près de 12.000 tonnes de semences de blé dur et 1.728 tonnes de blé tendre, selon la même source.

Les besoins en engrais sont estimés à près de 25.000 tonnes, selon les chiffres fournis par le DSA.

Toujours au titre des mesures prises pour la réussite de cette campagne, le wali de Tipasa a fait part de l'installation d'une commission de suivi et de coordination au niveau de la wilaya, en charge notamment du suivi des différentes étapes des labours et semailles, jusqu'aux moissons, tout en veillant sur les opérations d'octroi des engrais et des semences et autres crédits Rfig, aux agriculteurs.

Une production de près de 151.000 qx de céréales a été réalisée à Tipasa durant la campagne agricole 2023/2024, équivalant à un rendement de 18 à 20 tonnes/hectare.

MILA Lancement de la seconde phase du projet de réhabilitation de l'hôpital des Frères Meghlaoui

La seconde phase du projet de réhabilitation de l'Établissement public hospitalier (EPH) des Frères Meghlaoui de la ville de Mila a été lancée dimanche.

Le projet, dont le délai de livraison est de 8 mois, est le fruit d'un investissement public de 100 millions de dinars, a souligné, sur site, le directeur de wilaya de la Santé, Lazhar Merdjane.

Une fois les travaux réceptionnés, l'EPH des Frères Meghlaoui "permettra d'assurer de bonnes conditions de travail aux personnels médicaux des différents services et d'améliorer le niveau de prise en charge dans cette structure qui accueille des patients de plusieurs communes de la wilaya", a affirmé le responsable.

De son côté, le wali de Mila, Mostafa Ko-reich, qui présidait le coup d'envoi des travaux, a souligné la nécessité d'accélérer le rythme de réalisation afin de réceptionner le projet "dans les plus brefs délais".

Il a également salué les efforts déployés par l'État pour améliorer le service public de la santé dans la wilaya de Mila à travers l'inscription et la réalisation de plusieurs opérations, notamment la réhabilitation de plusieurs établissements hospitaliers et la construction de nouvelles structures de santé, à l'image des hôpitaux dont ont bénéficié les communes de Tadjenanet, de Telegma, de Minar Zarza et de Grarem-Gouga.

SOUK AHRAS Lancement de projets de protection des villes contre les risques d'inondations (direction)

Plusieurs projets relatifs à la protection des villes contre les risques d'inondations ont été lancés dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris, samedi, auprès de la direction des ressources en eau.

Le chef du service de l'assainissement et de la protection contre les inondations au sein de cette structure, Mohamed Gabsi, a précisé que

les travaux concernent l'identification et le raccordement des collecteurs d'assainissement et des avaloirs d'eaux pluviales dans les agglomérations de Lekhdara, de Bir Bouhouche et de Souk Ahras". Par ailleurs, les autorités de la wilaya ont confié à la direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) un projet portant sur le curage et le nettoyage des lits de

l'oued "Es-Souk", à la cité du 19-Mars, et de l'oued de la coopérative immobilière de la Protection civile, à Sedrata.

Ces opérations, pour lesquelles un montant de 363,5 millions de dinars a été alloué, visent à protéger les villes des risques d'inondations à travers, notamment, la réalisation de systèmes de drainage des eaux pluviales, a conclu la même source.

BANQUE D'ALGÉRIE Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage



Voici les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage en dinar algérien, valables du 6 au 12 octobre 2024, communiquées par la Banque d'Algérie.

Base Devises	Achat	vente
1 USD	130,85	138,83
1 EUR	144,44	153,27
1 GBP	171,76	182,27
100 JPY	89,23	94,68
1 CHF	153,70	163,10
1 CAD	96,74	102,66
1 DKK	19,37	20,55
1 SEK	12,70	13,48
1 NOK	12,34	13,10
1 AED	35,62	37,80
1 SAR	34,86	36,99
1 KWD	427,60	454,00

Chèques de voyage

Base Devises	Achat	vente
1 USD	132,48	138,83
1 EUR	145,91	153,27
1 GBP	173,50	182,27
100 JPY	90,14	94,68
1 CHF	155,26	163,10
1 CAD	97,73	102,66
1 SEK	12,83	13,48

INVESTISSEMENT 178 prises de participation depuis le début de l'activité (COSOB)

Les sociétés de capital-investissement (SCI) algériennes ont réalisé 178 prises de participation depuis le début de leur activité, dont 26 nouvelles prises de participation durant l'année 2023, selon le rapport annuel de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) publié sur son site web.

Instituées par la loi n° 06-11 du 24 juin 2006, modifiée et complétée, relative à la société de capital investissement, les SCI ont pour objet la participation dans le capital social et toute opération consistant en des apports en fonds propres et en quasi fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou en privatisation, indique la même source.

Le nombre de sociétés de capital-investissement autorisées au 31 décembre 2023 s'élève à cinq, à savoir: la Société El-Djazaïr Istithmar, la Société financière algérienne de participation "FINALEP", la société "ICOSIA Capital Spa", la société Algerian Investment Fund (AIF) ainsi que la société Algerian Start-up Fund (ASF).

Par ailleurs, le marché financier national comptait au 31 décembre 2023 deux sociétés de gestion de fonds d'investissement, en l'occurrence la société "Tell Markets Spa" et la société "Small Enterprise Assistance Funds" (SEAF).

PATRONAT Adhésion de la Confédération nationale du patronat algérien au Conseil du renouveau économique algérien

L'adhésion de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA) au Conseil du renouveau économique algérien (CREA) a été annoncée samedi à Alger.

L'annonce a été faite à l'issue d'une rencontre entre les membres des bureaux exécutifs du CREA et de la CNPA, sous la conduite des présidents des deux organisations, respectivement M.M Kamel Moula et Mohand Saïd Naït Abdelaziz.

Cette adhésion intervient conformément à la décision de la CNPA prise à l'unanimité lors de sa 5e Assemblée générale.

S'exprimant à cette occasion, le président du CREA a affirmé que ce rapprochement confirme "la volonté commune de renforcer le rôle des entreprises économiques algériennes, sans distinction aucune entre le secteur public ou privé, et d'en faire un lieu de création de richesses et d'opportunités d'emplois significatives et durables pour les jeunes, en tant que principal moteur du développement socioéconomique de notre pays".

Il a également indiqué que ces deux patronats "partagent les mêmes convictions concernant la démarche qui anime leur travail et le dialogue démocratique ouvert entre leurs membres", ainsi que "la concertation la plus large possible avec les autorités économiques natio-



nales sur les moyens mobilisés pour soutenir les sociétés et construire une économie forte et compétitive".

Pour sa part, M. Mohand Saïd Naït Abdelaziz a relevé que cette démarche intervient "dans le contexte des transformations socioéconomiques que connaît l'Algérie, notamment la croissance démographique qui requiert de

nouveaux postes d'emplois et l'amélioration du cadre de vie des citoyens".

Il a ajouté que les deux parties ont convenu "de mettre à profit cette opportunité pour rapprocher les points de vues au service de l'économie nationale", soulignant que "l'Entreprise algérienne est appelée à être créatrice d'emplois et de richesses".

FINANCE ISLAMIQUE Hausse du total des dépôts bancaires à 794 milliards de DA à fin juin 2024 (Ministre)

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a annoncé, dimanche à Alger, que le total des dépôts de la finance islamique dans les banques avait atteint 794 milliards de DA au 1er juin dernier, soulignant que le secteur de l'industrie financière islamique en Algérie avait enregistré une évolution positive depuis son lancement en 2020.

Le ministre a présidé la cérémonie d'ouverture d'un atelier de formation dédié aux cadres du secteur bancaire sur le développement de la finance islamique et l'autonomisation économique en Algérie, organisé par les services du ministère en collaboration avec l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) et l'Institut de la Banque islamique de développement, sous le thème: "Consolidation des fondements de l'autonomisation économique à la lumière des règles, contrats et cadres réglementaires du financement islamique".

A ce propos, M. Faïd a précisé que le total des dépôts collectés par les banques actives dans la finance islamique depuis le lancement de ces opérations a atteint 794 milliards de DA, la valeur des financements accordés aux entreprises ayant dépassé 493 milliards de DA.

Le ministre a fait savoir que 12 banques commercialisent actuellement des produits islamiques, dont 6 banques publiques et 6 privées, à travers 858 fenêtres et agences réparties à l'échelle nationale, qui ont ouvert 715.886 comptes bancaires conformément aux principes de la finance islamique.



M. Faïd a indiqué que ces chiffres reflètent "l'évolution positive" de l'industrie financière islamique en Algérie depuis son lancement en 2020, rappelant que les banques proposent plusieurs produits islamiques innovants répondant aux besoins des clients dans divers domaines.

Évoquant l'importance croissante de l'industrie financière islamique, M. Faïd a souligné l'intérêt et les efforts des autorités publiques pour promouvoir la finance islamique en tant que pilier fondamental permettant de réaliser le principe de l'inclusion financière.

"Le ministère des Finances a choisi de travailler avec des organisations internationales et arabes, dont le Groupe de la Banque islamique de développement, qui possède une grande expertise et compétence en matière de finance islamique", a-t-il dit.

Dans ce même contexte, M. Faïd a indiqué que les autorités publiques œuvrent actuellement à intégrer l'activité de la finance islamique dans le domaine des technologies numériques

afin de proposer des solutions et services innovants en matière de monétique islamique, tout en développant le Takaful (assurance islamique) et en promouvant le commerce extérieur dans la finance islamique.

Le ministre a également indiqué que le secteur bancaire vise à "accroître le rythme des financements islamiques pour les particuliers et les entreprises, à développer la politique de formation dans le domaine bancaire et à généraliser l'éducation financière en matière de finance islamique, ainsi qu'à soutenir les projets verts pour protéger l'environnement en adéquation avec les principes islamiques".

Concernant l'atelier de formation organisé, M. Faïd l'a qualifié de "bonne opportunité d'échange et de connaissance des meilleures pratiques à travers le monde dans ce domaine", saluant "la longue expérience du Groupe de la Banque islamique de développement dans le domaine du financement islamique".

Pour sa part, le président de l'ABEF, Ali Kadri, a souligné l'importance de l'atelier

de formation destiné aux cadres du secteur bancaire, qui se déroulera du 6 au 10 octobre, et qui permettra d'aborder plusieurs sujets importants concernant l'industrie financière islamique, tels que la consolidation des fondements de l'autonomisation économique à la lumière des règles, contrats et cadres réglementaires du financement islamique.

M. Kadri a précisé que cette formation fait partie des programmes ambitieux visant à améliorer la performance des différents cadres pour offrir un service de qualité au client algérien, rappelant les grands efforts déployés par les autorités publiques pour développer l'industrie financière islamique.

Quant au directeur général de l'Institut de la Banque islamique de développement, Nawwaf Atawneh, il a exprimé la disponibilité de l'Institut à accompagner les efforts déployés par les autorités publiques pour développer la finance islamique, soulignant que l'Algérie est un membre important de la Banque islamique de développement et mérite tout le soutien nécessaire, notamment en matière de formation.

M. Atawneh a également salué, à cette occasion, les efforts des banques algériennes pour ouvrir des guichets et des agences dédiés à la finance islamique à travers le pays, affirmant que les experts de la Banque islamique de développement sont prêts à participer et à apporter leur expertise et leur expérience aux cadres bancaires algériens.

ALLEMAGNE

Le gouvernement prévoit une récession économique de 0,2% en 2024

Le gouvernement allemand a revu ses prévisions de croissance économique à la baisse et s'attend désormais à une nouvelle récession avec une baisse du PIB de 0,2% en 2024, a rapporté dimanche le quotidien Süddeutsche Zeitung.

Le ministre de l'Économie Robert Habeck doit dévoiler officiellement ce chiffre mercredi, devenant même selon le journal plus pessimiste que les principaux instituts de conjoncture.

Le gouvernement allemand tablait jusqu'à présent sur une faible croissance de 0,3% cette année, mais les espoirs de reprise tirée par la consommation s'évanouissent.

La plus grande économie d'Europe devrait donc connaître une récession pour la deuxième année consécutive, après une baisse de 0,3% du PIB en 2023, provoquée par la hausse des prix de l'énergie, un ralentissement industriel et une baisse des exportations. En 2024, la détente de l'inflation et la première réduction des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (BCE) ont nourri l'espoir d'une reprise, mais la demande intérieure et extérieure est restée faible.

Les principaux instituts économiques allemands avaient revu leurs prévisions à la baisse le 26 septembre, et s'attendent désormais à ce que le PIB stagne ou se contracte de 0,1% cette année. "Au lieu de prendre de l'élan,



l'économie continue d'être caractérisée par une réticence générale des consommateurs à dépenser", écrit la Süddeutsche Zeitung, un des grands quotidiens allemands.

L'Allemagne est également confrontée à des défis structurels, comme la concurrence accrue de la Chine, une pénurie de travailleurs qualifiés et une transition écologique complexe. Le

gouvernement allemand se montre cependant optimiste dans ses perspectives pour 2025. Le ministère de l'Économie prévoit une croissance de 1,1% l'année prochaine, contre 1% dans ses prévisions précédentes, puis de 1,6% en 2026, selon la Süddeutsche Zeitung.

Les instituts de conjoncture prévoient de leur côté des hausses de 0,8% en 2025 et 1,3% en 2026.

CÉRÉALES

La FAO revoit à la hausse ses prévisions sur la production mondiale de blé

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a révisé à la hausse ses prévisions sur la production mondiale de blé qui devrait atteindre 792,9 millions de tonnes en 2024, soit une augmentation de 0,2% par rapport à aux prévisions du mois de septembre.

"La hausse est liée notamment à l'amélioration des perspectives concernant le blé

en Australie, où une pluviométrie favorable dans l'ouest du pays, après un début de campagne marqué par un temps sec, a renforcé les prévisions de rendement", a expliqué l'organisation onusienne dans son dernier bulletin sur l'offre et la demande de céréales.

Selon les auteurs du rapport, cette révision à la hausse fait plus que compenser une

diminution sensible des prévisions concernant la production de blé dans l'Union européenne, où la baisse des rendements devrait être plus importante que prévu en raison des conditions météorologiques "excessivement" humides.

Quant aux prévisions concernant la consommation totale de blé en 2024-2025, elles sont établies à 793,7 mil-

lions de tonnes, "un niveau inférieur aux prévisions de septembre qui étaient à 793,3 millions de tonnes", ajoute la même source.

Par ailleurs, la FAO prévoit une légère augmentation des stocks mondiaux de blé, atteignant 316,2 millions de tonnes en 2024-2025, en hausse de 1,7 millions de tonnes par rapport aux prévisions de septembre.

MARCHÉS BOURSIERS

La Bourse de Tokyo ouvre en nette hausse, dopée par le décrochage du yen

La Bourse de Tokyo grimpait de plus de 2% jeudi à l'ouverture, dans un marché dopé par le décrochage du yen après des déclarations accommodantes du nouveau Premier ministre japonais sur la politique monétaire.

A Tokyo, l'indice vedette Nikkei progressait de 2,10% à 38.603,43 points vers 00H15 GMT et l'indice élargi Topix gagnait 1,28% à 2.685,95 points.

La monnaie japonaise continuait de s'affaiblir, s'échangeant à 146,55 yens pour un dollar, contre 143,76 yens la veille à 06H15 GMT, un affaiblissement propre à favoriser les entreprises exportatrices nippones.

Le yen creusait ses pertes face au dollar après avoir brutalement décroché de 2% mercredi dans les échanges

américains, en réaction à des déclarations du nouveau chef de gouvernement, officiellement élu mardi. Shigeru Ishiba a estimé que son pays n'était pas "dans un environnement propice à de nouvelles hausses de taux", après une rencontre avec le gouvernement de la Banque du Japon (BoJ). Kazuo Ueda. Ce dernier a pour sa part affirmé que son institution soutiendrait l'économie "par le biais de conditions monétaires accommodantes".

La BoJ a déjà relevé son taux directeur à deux reprises cette année, pour la première fois depuis 2007, alors que toutes les autres grandes banques centrales les ont rabotés, dans le même temps: un grand écart qui avait favorisé un renchérissement du yen et

mis la Bourse tokyoïte sous pression. La pression sur le yen a été renforcée mercredi par la remontée des taux obligataires américains, qui accompagnait un indicateur faisant état de créations d'emplois plus nombreuses que prévu.

La monnaie japonaise se stabilisait par ailleurs jeudi face à la monnaie unique, à 161,84 yens pour un euro. De son côté, le marché du pétrole continuait de se stabiliser jeudi dans les échanges asiatiques après son décrochage de la veille.

Vers 00H15 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord progressait de 0,65%, pour clôturer à 74,55 dollars. Le baril de West Texas Intermediaire (WTI) américain gagnait 0,71%, à 70,81 dollars.

Les Bourses mondiales en ordre dispersé

Les Bourses mondiales ont évolué en ordre dispersé mais dans des marges resserrées avant la publication vendredi du rapport sur l'emploi américain.

En Europe, la Bourse de Paris a terminé sans grand changement (+0,05%), Francfort a reculé de 0,25% et Milan de 0,28%, tandis

que Londres a grappillé 0,17%. A Wall Street, le Dow Jones a pris 0,09%, l'indice Nasdaq 0,08% et l'indice élargi S&P 500 0,01%.

Le marché du pétrole s'est de nouveau essouffé en fin de séance après un envol initial.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour li-

vraison en décembre a progressé de 0,46%, pour clôturer à 73,90 dollars.

Le baril de West Texas Intermediaire (WTI) américain avec échéance en novembre a lui gagné 0,39%, à 70,10 dollars.

Le yen a brutalement fléchi mercredi, sapé par des déclarations accommo-

dantes du Premier ministre sur la politique monétaire, dont l'effet a été accentué par une remontée des taux obligataires américains.

Au fixing, à 21H00 GMT, la devise japonaise plongeait de 1,97% face au billet vert, à 146,47 yens pour un dollar, une clôture au plus bas depuis près d'un mois et demi.

VIETNAM

La croissance du PIB accélère à 7,4% au 3^e trimestre

L'économie vietnamienne a vu sa croissance accélérer à 7,4% sur un an au troisième trimestre malgré les très importants dégâts du typhon Yagi début septembre, selon des statistiques officielles publiées dimanche.

Ce taux de croissance est le fruit d'une adaptation efficace aux fluctuations de l'économie mondiale et d'une réponse aux graves conséquences des catastrophes naturelles", a commenté le Bureau général des statistiques (GSO) dans un communiqué.

Les dégâts de Yagi ont coûté 3,3 milliards de dollars à l'économie vietnamienne. Le typhon, qui a balayé le nord du pays en septembre, a provoqué des inondations dévastatrices et fait 345 morts.

L'agriculture, la sylviculture et la pêche ont été particulièrement touchées.

Le désastre n'a pas empêché les exportations vietnamiennes d'augmenter de 15,7% au troisième trimestre par rapport aux trois mois correspondants de 2023.

Les autorités vietnamiennes visent une croissance de 6,8% à 7% cette année - un chiffre légèrement plus élevé que ce qui était annoncé ces derniers mois -, contre 5,05% en 2023.

La Banque asiatique de développement (BAD) table sur une croissance de 6% du PIB vietnamien cette année.

HYDROCARBURES

La Turquie entame une mission d'exploration au large de la Somalie

La Turquie a entamé samedi une mission d'exploration de gaz naturel et de pétrole dans les eaux de la Somalie, ont annoncé les autorités turques.

Cette mission intervient dans le cadre d'un accord d'exploration et de production d'hydrocarbures signé entre les deux pays, prévoyant des forages dans trois zones de 5.000 km2 chacune.

Le ministre turc de l'Énergie, Alparslan Bayraktar a déclaré sur son compte X que l'entame de cette mission constitue "une nouvelle ère dans l'exploration du gaz naturel et du pétrole offshore" pour son pays.

FAO

Hausse des prix mondiaux des produits alimentaires en septembre

Les prix des denrées alimentaires dans le monde sont repartis à la hausse en septembre, une croissance plus vue depuis 30 mois, tirée en particulier par le sucre et globalement par la majorité des produits, selon un rapport mensuel de la FAO publié vendredi.

Après quelques mois de tassement, l'indice des prix calculé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui suit la variation des cours internationaux d'un panier de produits de base, a crû de 3% entre août et septembre, et de 2,1% sur un an.

Le sucre particulièrement a vu son indice de prix croître de 10,4% en septembre, en raison de sombres perspectives pour la canne à sucre au Brésil, un pays affecté par sécheresse et incendies. La décision indienne de lever les restrictions d'usage de la canne à sucre pour la fabrication d'éthanol fait aussi craindre de moindres disponibilités à l'export, ajoute la FAO. L'indice des huiles végétales a lui gagné 4,6% depuis août, qu'il s'agisse de palme - à la production plus réduite que prévu dans les grands pays producteurs d'Asie du Sud-Est - mais aussi de soja, de tournesol ou de colza.

TOURISME SAHARIEN L'ONAT lance une campagne de promotion de la destination Saoura

Une campagne de promotion de la destination touristique de la Saoura a été lancée par l'Office national algérien du tourisme (ONAT) pour valoriser les richesses touristiques et naturelles de la région, a-t-on appris dimanche de responsables locaux de l'Office.



Pour cette saison du tourisme saharien (octobre-avril), l'ONAT entend promouvoir davantage la destination touristique de la Saoura, et le tourisme saharien de façon générale, par la proposition de diverses prestations à des prix abordables, dont des prestations touristiques traditionnelles, notamment dans le domaine culinaire, pouvant contribuer à faire connaître aux touristes les modes de vie des habitants des ksour, a expliqué le responsable de la résidence de l'ONAT à

Taghit, Hassan Abdou. Pour la concrétisation de cet objectif, l'Office a lancé une campagne de communication pour faire la promotion de cette destination auprès des nationaux et des étrangers, dans la perspective de lui donner plus d'attrait, a-t-il précisé en mettant en exergue les innombrables atouts touristiques et naturels de la région (dunes, ksour, oasis et palmeraies).

Dans la commune de Taghit, à vocation essentiellement touristique, et qui passe pour être

l'une des plus appréciées par les touristes nationaux et étrangers, l'ONAT dispose pour l'accueil des touristes d'une résidence de 44 chambres à proximité de la localité de Zauouia Fougania, d'un camping d'une trentaine de tentes traditionnelles pourvues de quatre (4) lits chacune, en plus de plusieurs autres servitudes, a signalé M. Abdou. Selon lui, l'ONAT qui compte conquérir le marché du tourisme dans la Saoura, dispose aussi d'un village touristique à Touzdit, dans la

wilaya de Béni-Abbès, comprenant seize (16) appartements totalisant une capacité d'accueil de 120 lits extensibles à 200 lits et situé à proximité d'une palmeraie et d'une importante zone agricole. Durant la saison touristique saharienne écoulée 37.000 touristes nationaux et étrangers, dont 3.200 touristes issus de la communauté nationale établie à l'étranger, ont visité la région, a-t-on fait savoir à la direction locale du secteur du Tourisme et de l'Artisanat.

EDUCATION

Tébessa : plus de 1.500 enseignants contractuels recrutés dans le secteur de l'éducation (wali)

Le secteur de l'éducation s'est renforcé, dans la wilaya de Tébéssa, à la faveur du recrutement de 1.509 enseignants contractuels au titre de l'année scolaire 2024-2025, a déclaré, dimanche, le wali, Saïd Khalil.

S'exprimant lors de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), consacrée à l'examen des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des ressources en eau, le chef de l'exécutif local a précisé que le

nombre de nouveaux enseignants est réparti sur les paliers primaire, avec 833 enseignants, moyen, avec 453 enseignants et secondaire, avec 223 professeurs.

Selon M. Khalil, l'opération de recrutement a permis de couvrir tous les postes budgétaires vacants prévus pour le personnel enseignant pour l'année scolaire 2024-2025, et a contribué à faire de la dernière rentrée des classes un succès. Selon le même responsable, cette rentrée scolaire a été

marquée par la mise en service d'un groupe scolaire dans la ville de Tébéssa, de 93 classes d'extension dans plusieurs communes, de 2 cantines scolaires pour le cycle primaire, en plus de 3 collèges d'enseignement moyen (CEM), 3 demi-pensions, 2 unités de dépistage et de suivi (UDS) pour des établissements du palier moyen, un lycée dans la commune de Hammamet et 3 nouvelles salles de classe au lycée Malek Bennabi au chef-lieu de wilaya.

BATNA

Mise en service de 8 nouvelles cantines scolaires (responsable)

Au total, huit (8) nouvelles cantines scolaires ont été récemment mises en service dans la wilaya de Batna, a indiqué, samedi, le directeur de l'éducation, Othmane Hamena. Toutes ces cantines sont situées dans des zones éloignées et au relief sinués, a-t-il précisé, dans une déclaration à l'APS en marge d'une réunion organisée au siège de la direction,

élargie aux cadres du secteur, aux chefs d'établissements scolaires et aux responsables syndicaux, destinée à évaluer la rentrée scolaire 2024-2025. "La construction de plus de 20 nouvelles cantines scolaires, à travers les différentes communes de la wilaya, est actuellement en cours", a ajouté le même responsable, soulignant que chacune de ces cantines sera mise en ser-

vice "aussitôt après l'achèvement et la réception des travaux". L'objectif, a-t-il affirmé, est d'améliorer la prise en charge des élèves, notamment ceux résidant en zones montagneuses et éloignées, en termes de restauration scolaire.

Selon M. Hamena, des repas chauds ont été servis depuis la dernière rentrée des classes dans les 526 cantines sco-

laires opérationnelles à travers les différentes écoles primaires de la wilaya. La wilaya de Batna a consacré, cette année, une part importante de son budget, soit quelque 2 milliards de dinars, à la prise en charge des dépenses relatives à la restauration scolaire, avait indiqué le wali, Mohamed Benmalek, lors de la rentrée scolaire 2024-2025.

APS

FONCIER INDUSTRIEL Blida: une offre de 17 assiettes foncières introduite sur la plateforme numérique de l'investisseur (Responsable)

Dix sept (17) assiettes foncières ont été introduites par le guichet unique décentralisé de Blida relevant de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPD) en vue de leur mise à la disposition des investisseurs qui en expriment la demande, a-t-on appris dimanche auprès de ce guichet. Il s'agit de la mise à la disposition des investisseurs, dernièrement, de 17 assiettes industrielles, d'une superficie globale de près de 10 ha, répartie sur plusieurs communes, en vue de leur permettre de développer ou d'élargir leur activité industrielle et économique, a indiqué le responsable du guichet Fatima Zahra Abbassi, en marge de l'organisation de portes ouvertes sur le guichet unique décentralisé, en coordination avec la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP).

Elle a ajouté que ces assiettes représentent des fonciers récupérés dans nombre de communes, dont quatre (4) assiettes au niveau de chacune des communes de Chebli et Beni Merad, trois (3) dans la zone d'activités de Sidi Hammad à Meftah, et le reste dans les communes d'El-Affroun, Bougara, Chiffa, Larbaâ et Bouârfa.

"Les services concernés s'attendent actuellement à l'examen des demandes de foncier réceptionnées, et les investisseurs bénéficiaires seront annoncés dans une quinzaine de jours", a précisé la même responsable. Selon la même source, "l'octroi des assiettes se fera automatiquement via la plateforme qui propose également à l'investisseur le type d'activité le plus approprié à l'assiette qu'il a choisie, en fonction des besoins de la wilaya". L'industrie agroalimentaire, la production de matériel pharmaceutique et mécanique, la fabrication de meubles et la production de lait en poudre sont en tête de liste des activités proposées.

"La récupération des assiettes foncières inexploitées à Blida se poursuit toujours, en vue de les mettre à la disposition des investisseurs via la plateforme numérique", a-t-elle informé, en outre. Les portes ouvertes sur le guichet unique décentralisé de l'AAPD qui se poursuivront jusqu'au 8 octobre, a aussi englobé la tenue d'une rencontre avec des entrepreneurs et des investisseurs, dont le président du Club des entrepreneurs et industriels, Rachid Bouhamed, consacrée à l'examen des doléances liées à l'investissement local et aux opportunités de financement assurées par la CNEP.

FORÊTS

Plantation d'arbres fruitiers sur 213 hectares de zones forestières à Batna (Conservation des forêts)

Des arbres fruitiers ont été plantés, depuis début 2024, sur une superficie de 213 hectares, dans les zones forestières de la wilaya de Batna, a-t-on appris dimanche auprès de la Conservation des forêts. La plantation de cette "importante superficie" a été effectuée au moyen d'essences résistantes à la sécheresse et ne nécessitant pas de grandes quantités d'eau, à l'exemple des oliviers et des grenadiers, a indiqué le responsable en charge de la gestion du secteur forestier, Souhil Zaâboubi.

L'opération, qui a profité à 150 agriculteurs habitant à proximité des zones forestières, dans plusieurs communes, s'inscrit dans le cadre de la phase 2023-2024 de la réhabilitation et de l'extension de la zone du barrage vert dans la wilaya, qui prévoit la plantation de 315 hectares, a expliqué le responsable, soulignant que des efforts sont déployés pour achever le reste de la zone programmée. Parallèlement à la contribution du secteur au développement de la filière arboricole fruitière locale, 60 km de brise-vent ont été plantés au profit de 55 bénéficiaires, en majorité des agriculteurs, en plus de la plantation de 79 hectares d'arbres forestiers et de l'ouverture de 8 km de pistes rurales, selon M. Zaâboubi. Dans le cadre du programme du barrage vert pour 2025 à Batna, il a été proposé la plantation de 352 hectares d'arbres fruitiers et l'ouverture de 169 km de chemins forestiers et de pistes rurales, a conclu le responsable.

INONDATIONS EN BOSNIE-HERZÉGOVINE Au moins 18 morts selon le dernier bilan

Au moins 18 personnes sont décédées dans le centre de la Bosnie-Herzégovine après des inondations et des glissements de terrain causés par des pluies diluviennes qui ont pris par surprise plusieurs villages.

Selon les médias locaux, le village de Donja Jablanica, situé à environ 70km au sud-ouest de la capitale du pays, a été le plus touchée par les intempéries. A Kiseljak, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Sarajevo, plusieurs maisons, voitures et jardins ont été recouverts d'eau en quelques dizaines de minutes à peine, rapporte la même source. Des images postées par le service ferroviaire de Bosnie montrent des rails hors d'usage, recouverts de pierres et de bouts de bois emportés par les éboulements. De très importantes inondations avaient déjà frappé la Bosnie en 2014, causant des dégâts importants aux infrastructures et aux biens privés.



NOUVELLE ZÉLANDE

Un navire de la marine néo-zélandaise fait naufrage au large des Samoa, ses 75 passagers sauvés

La Nouvelle-Zélande a annoncé dimanche le sauvetage des 75 passagers d'un navire de sa marine qui a heurté un récif au large des îles Samoa puis coulé alors qu'il étudiait l'écueil. "L'incident s'est produit

samedi soir", a expliqué l'armée, précisant que les 75 personnes à bord avaient "quitté le navire dans des canots de sauvetage et des bateaux après l'échouement". Le vaisseau en question, le "HMNZS Manawanui"

selon le contre-amiral Shane Arndell, a percuté un récif près de l'île samoane d'Upolu, dans le Pacifique Sud. Des vidéos publiées par les médias locaux semblent montrer ce navire océanographique cracher de

la fumée avant de couler. "Les 75 membres d'équipage et passagers à bord du HMNZS Manawanui sont arrivés sains et saufs aux Samoa", a déclaré Shane Arndell dans un communiqué.

INONDATIONS

La Croatie offre son aide à la Bosnie-Herzégovine après des inondations dévastatrices

Le gouvernement croate a proposé samedi un soutien complet à la Bosnie-Herzégovine voisine (BiH) où le bilan des dernières inondations dévastatrices provoquées par des pluies torrentielles s'élève à 19 morts. Dans un communiqué publié samedi, le gouvernement croate a annoncé que le Premier ministre Andrej Plenkovic avait contacté son homologue de Bosnie-Herzégovine, Borjana Kristo, pour lui exprimer

ses condoléances et lui proposer son aide dans la gestion des conséquences de la catastrophe. Le gouvernement croate compatit avec toutes les familles de Bosnie-Herzégovine touchées par cette tragédie et se tient prêt à apporter son aide et sa solidarité en ces temps difficiles, indique le communiqué. La Croatie s'est engagée à apporter son aide par l'intermédiaire de ses services de protection civile, des pompiers, de la police, de l'armée

et de la Croix-Rouge croate, en fonction des besoins spécifiques de la Bosnie-Herzégovine. Les autorités du canton d'Herzégovine-Neretva ont confirmé que 16 personnes, dont un bébé, ont été tuées dans la municipalité de Jablanica. Par ailleurs, les services de protection civile du canton de Bosnie centrale ont signalé trois décès supplémentaires à Fojnica, située à une cinquantaine de kilomètres de Sarajevo.

MEXIQUE

Décès de la présidente de la chambre des députés Ifigenia Martinez

La présidente de la chambre des députés du Mexique, Ifigenia Martinez, 94 ans, est décédée quatre jours après avoir présidé la cérémonie d'investiture de la première présidente dans l'histoire du pays Claudia Sheinbaum, a indiqué celle-ci. "Le 1er octobre, j'ai reçu l'écharpe présidentielle de ses mains. Aujourd'hui, elle nous a laissés. J'envoie à sa famille, camarades et ami-e-s toute mon affection et ma solidarité. Adieu chère Ifigenia", a posté Mme Sheinbaum sur les réseaux sociaux.

Le message est accompagné de la photo de son investiture mardi dernier. Mme Martinez, très affaiblie, avait à peine pu transmettre l'écharpe des

mains du président sortant Andres Manuel Lopez Obrador, à celles de Mme Sheinbaum. La première présidente dans l'histoire du Mexique a rappelé qu'elle avait symboliquement voté pour Ifigenia Martinez, "une femme conséquente et de conviction", à l'élection présidentielle du 2 juin que l'ex-maire de Mexico a remporté avec près de 60% des suffrages. Née le 16 juin 1930, Mme Martinez fut l'une des fondatrices du Parti de la révolution démocratique (PRD) dans les années 80. "Ifigenia Martinez a été la première mexicaine diplômée d'un master et d'un doctorat en économie d'Harvard", selon le site d'information d'El Financiero.

CÔTE D'IVOIRE

Au moins 3 morts dans un accident de la route au sud d'Abidjan

Trois personnes ont trouvé la mort mercredi dans un accident de la circulation sur l'axe Grand-Bassam-Bonoua (40km au sud-est d'Abidjan), a-t-on indiqué de source sécuritaire. Pour des raisons non encore élucidées, un minibus en provenance de Bonoua a quitté sa route et fait une collision frontale avec un

camion avant de percuter un véhicule particulier. Le choc a occasionné le décès du conducteur du minibus et de deux de ses passagers. Une personne blessée a été évacuée par les secours vers un centre médical. L'imprudence des conducteurs qui s'adonnent à des excès de vitesse, le mauvais état des véhicules

et la dégradation des infrastructures constituent les principales causes des accidents de la route en Côte d'Ivoire. Selon les statistiques de l'Office national de sécurité routière (OSER), la Côte d'Ivoire enregistre chaque année 6.000 accidents de la route qui occasionnent 600 morts et plus de 13.000 blessés.

ÉTATS UNIS

L'état d'urgence déclaré en Floride à l'approche d'une nouvelle tempête

Le gouverneur de Floride a déclaré l'état d'urgence dans 35 comtés samedi face à la menace de la tempête tropicale Milton, dans cet Etat américain toujours sous le choc provoqué par le puissant ouragan Héléne qui y a fait 14 morts. "Nous allons continuer à mettre en place les moyens de l'Etat pour nous préparer à des opérations de recherche et de sauvetage efficaces, au rétablissement de l'électricité et au dégagement des routes", a écrit sur X le gouverneur républicain de cet Etat du sud-est des Etats-Unis, Ron DeSantis.

La tempête tropicale Milton, qui progresse actuellement dans l'ouest du golfe du Mexique, "devrait se transformer en ouragan majeur en se dirigeant vers la Floride en milieu de semaine prochaine", a indiqué l'agence météorologique nationale NWS, également sur X. Selon les premières prévisions, Milton traversera probablement la Floride avant d'atteindre l'océan Atlantique, le Centre national des ouragans (NHC) mettant en garde contre des "conséquences potentiellement mortelles pour certaines parties de la côte ouest de la Floride mardi ou mercredi".

Milton pourrait, d'après sa trajectoire anticipée par le NHC, épargner l'intérieur des terres américaines, comme les montagnes de Caroline du Nord où l'ouragan Héléne a occasionné de graves dégâts en déclenchant notamment des inondations. Selon les scientifiques, le changement climatique rend plus probable l'intensification rapide des tempêtes et augmente le risque d'ouragans plus puissants, en réchauffant les eaux des mers et des océans.

FRANCE

Au moins 4 morts lors d'une tentative de traversée de la Manche

Au moins 4 personnes, dont un enfant, sont mortes en tentant de traverser la Manche entre la France et l'Angleterre, ont déclaré samedi les autorités françaises. Le préfet du Pas-de-Calais (nord) Jacques Billant, a déclaré que "quatre migrants, dont un enfant de deux ans, sont morts". "L'enfant de deux ans a été découvert inanimé dans une première embarcation et trois migrants adultes sont décédés dans une autre embarcation", a indiqué Billant. Selon le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, les premiers éléments indiquent que l'enfant est mort "écrasé" dans le canot.

"Au total, 14 personnes se trouvaient à bord du bateau", ont indiqué les autorités maritimes locales. Cet incident est le dernier d'une série cette année, dont un autre survvenu le mois dernier, au cours duquel 12 migrants sont morts lorsque leur bateau a chaviré dans la Manche. Pas moins de 51 personnes sont décédées dans ces traversées à bord d'embarcations de fortune depuis le début de l'année, selon le préfet du Pas-de-Calais.

BANGLADESH

Des inondations font cinq morts et bloquent des milliers de personnes

Au moins cinq personnes sont mortes et des milliers de personnes restent bloquées alors que des inondations dévastatrices, déclenchées par de fortes pluies et des torrents en amont, continuent de ravager le nord du Bangladesh, ont annoncé dimanche les autorités. A Sherpur, l'un des districts du nord les plus touchés, le niveau des eaux des principaux fleuves a augmenté, submergeant de nouvelles zones et déplaçant des milliers de personnes. Les autorités locales craignent des dégâts considérables sur l'agriculture, les cultures et les terres agricoles, en particulier les rizières, étant menacées. De nombreuses maisons et routes sont sous plusieurs mètres d'eau, ce qui isole les villages et laisse les habitants dans un besoin urgent de secours. "Notre priorité est d'évacuer les gens vers des abris sûrs et de leur fournir des fournitures essentielles", a déclaré l'administrateur du district de Sherpur, Torofdar Mahmudur Rahman. Le bureau météorologique a prédit davantage de pluie dans les jours à venir, faisant craindre de nouvelles inondations.

SÉTIF

L'importance du dépistage précoce du cancer du sein chez les femmes enceintes soulignée

Les participants à des portes ouvertes sur la sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein, organisées samedi à l'hôpital Mère et Enfant de Sétif, dans le cadre d' "Octobre Rose" (mois dédié chaque année au dépistage de ce type de tumeur), ont insisté sur l'importance du dépistage précoce de cette maladie, notamment par les femmes enceintes. La cheffe du service de chirurgie gynécologique et obstétricale de cet établissement de santé, le Pr Leïla Chouali, a souligné que le diagnostic précoce du cancer du sein "réduit les risques liés à ce mal, en particulier chez les femmes enceintes, et participe à la préservation de la santé de la femme et de son fœtus".

La même praticienne a affirmé, dans une déclaration à l'APS, qu'une "grande importance est accordée, en 2024, au mois d' "Octobre Rose" pour sensibiliser les femmes, en général, et les femmes enceintes, en particulier, à la nécessité du dépistage précoce de cette maladie". "Le dépistage précoce du cancer du sein, qui est l'un des plus couramment diagnostiqués chez la femme, permet d'en guérir et de préserver la santé de la femme enceinte et de son enfant à naître", a-t-elle ajouté, notant que les statistiques récentes "révèlent que les femmes en état de grossesse sont également exposées au cancer du sein à un taux variant entre 2 et 5 % de l'ensemble des cas de cancer du sein chez la femme".

Le Pr Chouali a particulièrement insisté sur la nécessité de "ne pas hésiter" et de "ne pas avoir peur de se faire examiner pour vérifier la santé du sein", tout en sensibilisant à l'importance du dépistage de cette maladie qui est "facile à contrôler et à traiter lorsqu'elle est détectée précocement". Elle a également appelé au "respect d'un régime alimentaire sain et à des exercices physiques, tout en se gardant de fumer, entre autres précautions", avant d'appeler les associations spécialisées à "intensifier les campagnes de sensibilisation destinées aux femmes, en général, et aux femmes enceintes en particulier".

Il s'agit, a encore indiqué le Pr Chouali, de la meilleure façon de prévenir le cancer du sein, et de réduire la somme d'efforts et le coût nécessaires à sa prise en charge. Ces portes ouvertes, organisées à l'initiative de la direction de wilaya de la santé et de la population, en coordination avec l'unité Mère et Enfant, visent à cibler, avec le concours des associations, le plus grand nombre possible de femmes, notamment celles qui n'ont jamais été examinées. Au cours de ces portes ouvertes, qui se poursuivront tout au long du mois d'octobre, des brochures et des dépliants ont été distribués et des conseils ont été prodigués quant à la nécessité de pratiquer l'auto-palpation pour améliorer le taux de guérison et réduire significativement le taux de mortalité que cette maladie entraîne.

DSP D'ORAN

Lancement d'une étude sur le dépistage moléculaire du cancer du sein

La direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya d'Oran vient de lancer une étude, en partenariat avec l'Université d'Oran1, sur le dépistage moléculaire du cancer du sein, a-t-on appris de la cheffe du service population au niveau de cette direction Faiza Mokrane.



Il s'agit d'un projet de recherche en partenariat avec le laboratoire de recherche et de développement durable relevant de l'Université d'Oran1, qui consiste à effectuer un dépistage moléculaire, combiné avec un dépistage radiologique, a-t-elle précisé. Les premiers tests de dépistage moléculaire seront lancés, au cours de la campagne "Octobre rose", a-t-on affirmé de même source, ajoutant que l'objectif

de ces tests, qui permettent de savoir la prédisposition à l'atteinte au cancer du sein, est l'amélioration du diagnostic et son établissement à des stades précoces. Les tests s'articulent sur la recherche de mutations génétiques responsables de déclenchement du cancer du sein, a souligné Dr Mokrane, ajoutant que les résultats de cette étude permettront éventuellement la généralisation de ce processus dans le dé-

pistage du cancer du sein, notamment chez les femmes à haut risque. Pour rappel, la DSP de la wilaya d'Oran a lancé, le 1er octobre, une campagne de sensibilisation et de dépistage du cancer du sein et du col utérin, avec la participation de plus de 30 établissements de santé, en plus de deux caravanes sillonnant les zones reculées, pour effectuer des dépistages à domicile chez les femmes.

OCTOBRE ROSE

Début d'une campagne de sensibilisation sur les cancers du sein et du col de l'utérus à El-Bayadh

Une campagne de sensibilisation sur la prévention contre les cancers du sein et du col de l'utérus a débuté dimanche à l'Etablissement public hospitalier Chahid Kadi Mohamed de Bougtob, à l'occasion de la manifestation Octobre rose, a-t-on appris auprès de cet établissement hospitalier. Le directeur de l'hôpital, Houbad Moulay, a expliqué, à l'APS, que cette campagne de sensibilisation, lancée sous le slogan "Protège-toi par le dépistage précoce", devant se poursuivre une semaine durant, vise à faire connaître, par de spécialistes, ces deux pathologies lourdes et leurs dangers, ainsi que le mode de leur dépistage précoce". Des examens de dépistage précoce de ces deux maladies figurent au programme mis sur pieds par les initia-



teurs de cette action de prévention, qui est aussi marquée par la distribution de dépliants, a-t-on signalé. Par ailleurs, des sorties sur le terrain sont prévues, au courant de la semaine prochaine, devant cibler les populations nomades et des

zones enclavées des communes d'El-Kheiter et de Tousmouline, dans la daïra de Bougtob. Il est à souligner que la campagne est organisée également au niveau des établissements de santé de la wilaya d'El-Bayadh. L'Unité de lutte contre les maladies

oncologiques de la wilaya d'El-Bayadh a, de son côté, mis sur pied un programme devant s'étaler sur un mois, à la faveur duquel des examens médicaux seront assurés pour le dépistage précoce du cancer, a-t-on noté.

L'EHU D'ORAN

Trois opérations de transplantation rénale réalisées

Trois personnes ont bénéficié, ce weekend, de transplantations rénales réalisées au niveau de l'EHU "1er novembre 1954" d'Oran, a indiqué, samedi, un communiqué de cet établissement de santé. Les opérations de transplantation rénale ont été préparées et menées conjointement par le service d'urologie et de transplantation rénale, le service de néphrologie et le service de réanimation chirurgicale, a-t-on précisé de même

source, ajoutant que les opérations de transplantation ont été réalisées en présence du chef de l'Agence nationale de la greffe d'organes, Hocine Chaouchi.

Les opérations ont eu lieu, vendredi et samedi, 4 et 5 octobre 2024, au profit de trois patients souffrant d'insuffisance rénale chronique, selon la même source, qui a précisé qu'il s'agit d'une jeune femme de 24 ans (de la wilaya de Chlef), qui a reçu un don de rein de la part de sa

mère de 60 ans, en plus d'un homme de 35 ans (de la wilaya de Tiaret), en plus de deux frères (de la wilaya de Mostaganem), dont le frère cadet, âgé de 42 ans, a fait don de son rein à son frère aîné âgé de 46 ans.

Ces patients ont été préparés, grâce à une surveillance périodique effectuée par le service de néphrologie, qui a effectué les examens et les analyses néces-

saires pour garantir le succès des opérations et la compatibilité des tissus entre donneurs et receveurs, soulignant que l'EHU d'Oran effectue actuellement un suivi pour 175 paires de donneurs-receveurs, qui sont en cours de préparation, afin de s'assurer de la compatibilité des tissus et le respect de toutes les conditions médicales nécessaires à la transplantation.

LIBAN

L'Iran installe un camp d'hébergement et un hôpital de campagne à la frontière libano-syrienne

La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran (IRCS) a annoncé samedi avoir mis en place un camp d'hébergement d'urgence et un hôpital de campagne à la frontière libano-syrienne pour accueillir les Libanais déplacés et blessés.

Cette initiative a été prise à la suite de l'intensification des attaques sionistes contre le Liban, a déclaré Pirhossein Kollivand, président de l'IRCS, dans un communiqué de presse. M. Kollivand a précisé que le camp, composé de centaines de tentes équipées de produits de première nécessité, pourrait abriter des milliers de Libanais déplacés, et que l'hôpital serait bientôt équipé pour soigner les blessés libanais.

L'IRCS pourrait étendre la superficie du camp à l'avenir, a-t-il ajouté. Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmaeil Baghaei, avait écrit vendredi sur le réseau



social X que l'Iran avait offert une aide humanitaire au Liban en livrant un "lot de 10 tonnes de denrées alimentaires et

de médicaments". Depuis le 23 septembre, l'armée sioniste a intensifié ses frappes aériennes contre le Liban,

faisant de nombreux martyrs et forçant les habitants de nombreuses régions à quitter leur domicile.

Un syndicat appelle l'OMS à intervenir pour mettre fin au massacre sioniste contre le système de santé

Le Syndicat des médecins libanais a appelé l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à œuvrer pour mettre fin au massacre sioniste contre le système médical libanais. Vendredi, l'administration de l'hôpital Salah Ghandour, dans la ville de Bint Jbeil, a déclaré dans un communiqué que l'établissement avait été "soumis à des bombardements (sionistes) barbares après avoir reçu un avertissement de l'ennemi de l'évacuer", ce qui a mis l'hôpital hors service.

Le communiqué explique que "le bombardement a entraîné la blessure de 9 membres du personnel médical et infirmier". Commentant les faits, le syndicat a envoyé, à travers un communiqué,

un appel "urgent" à l'OMS et aux Nations Unies pour qu'ils "empêchent l'entité sioniste d'entraver le travail des équipes d'urgence à l'hôpital Salah Ghandour de la ville de Bint Jbeil, dans le sud du pays".

Le syndicat a qualifié les mesures sionistes de "massacre contre le personnel médical libanais et les équipes d'ambulances". L'organisation syndicale a qualifié "le crime prolongé contre le personnel médical et les équipes d'urgence de mépris des chartes des Nations Unies et des droits de l'homme, en particulier dans leur partie relative au droit aux soins médicaux et à l'hospitalisation pour tout être humain".

Le syndicat a regretté "la fermeture de trois hôpitaux en raison de pratiques (sionistes) agressives". Vendredi, l'agence de presse libanaise a rapporté que les hôpitaux "Marjayoun", "Mays al-Jabal" et "Salah Ghandour" étaient hors service, suite aux menaces de l'armée sioniste de les prendre pour cibles. Jeudi, le ministre libanais de la Santé, Firas Al-Abiad, a révélé que depuis le 23 septembre, les frappes aériennes sionistes ont fait 97 martyrs parmi les personnels médicaux et causé des dégâts à plus de 10 hôpitaux, appelant la communauté internationale à "intervenir pour mettre fin à ces violations".

RD CONGO

Les autorités lancent la première campagne de vaccination contre le Mpox

Les autorités sanitaires de la République démocratique du Congo (RDC) ont annoncé, samedi, le lancement de leur première campagne de vaccination contre le Mpox. Des responsables ont organisé une cérémonie pour marquer le début des vaccinations

dans un hôpital de la ville de Goma, à l'est du pays, où les agents de santé ont commencé à administrer les premières doses.

Le ministère de la Santé a prévenu vendredi que la campagne serait de faible envergure en raison des res-

sources limitées. A l'heure actuelle, 265 000 doses de vaccin sont disponibles, mais d'autres sont en cours de fabrication. En août, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie était une urgence de santé publique de portée internationale après

l'identification d'un nouveau variant. Depuis le début de l'année, il y a eu 844 décès suspects et confirmés dus au Mpox en Afrique et environ 32 800 cas suspects et confirmés, dont la plupart en RDC, selon les données de l'OMS au 20 septembre.

RWANDA

Rwanda: lancement de la vaccination contre le virus Marburg pour enrayer une épidémie mortelle

Le Rwanda a annoncé dimanche avoir commencé à administrer des doses de vaccin contre le virus de Marburg pour tenter de combattre une épidémie de cette maladie dans ce pays d'Afrique de l'Est, où elle a jusqu'à présent tué 12 personnes.

"La vaccination commence aujourd'hui immédiatement", a déclaré le ministre de la Santé, Sabin

Nsanzimana, lors d'une conférence de presse dans la capitale Kigali. Il a déclaré que les vaccinations se concentreraient sur les personnes "les plus à risque, les professionnels de santé les plus exposés travaillant dans les centres de traitement, dans les hôpitaux, aux soins intensifs, aux urgences, mais aussi les contacts étroits des cas confirmés".

"Nous pensons qu'avec les vaccins, nous disposons d'un outil puissant pour arrêter la propagation de ce virus", a déclaré le ministre. La première épidémie de fièvre hémorragique virale au Rwanda a été détectée fin septembre, avec 46 cas et 12 décès signalés depuis lors. La fièvre de Marburg a un taux de mortalité pouvant atteindre 88 %.

SOUDAN

Le gouvernement a reçu 1,4 million de doses de vaccin contre le choléra alors que le nombre de cas dépasse les 20.000

Le ministère soudanais de la Santé a annoncé samedi avoir reçu 1,4 million de doses de vaccin contre le choléra de la part d'organisations internationales, alors que le pays est aux prises avec une épidémie qui a infecté plus de 20.000 personnes à ce jour. Selon un communiqué citant Haitham Mohamed Ibrahim, le ministre de la Santé, 1.407.200 doses ont été fournies par l'Alliance mondiale pour les vaccins, l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF.

Les vaccins seront distribués dans trois Etats, ceux du Nil, de Kassala et d'Al-Qadiriya, pour immuniser 1.058.545 personnes âgées d'un an et plus, a précisé le ministre, ajoutant que les efforts pour fournir des vaccins à d'autres zones touchées se poursuivront.

Depuis que l'épidémie a été officiellement déclarée le 17 août, le ministère a signalé 20.398 cas de choléra et 597 décès. Les autorités ont imputé cette recrudescence à la détérioration des conditions environnementales causée par le conflit en cours et l'utilisation d'eau contaminée.

L'épidémie de choléra fait partie d'une crise sanitaire plus vaste au Soudan, où les combats entre l'armée et les forces de soutien rapide font rage depuis avril 2023. D'autres maladies épidémiques, notamment le paludisme, la rougeole et la dengue, se sont également propagées. Selon les estimations des Nations unies, le conflit a déjà coûté la vie à près de 20.000 personnes et déplacé des millions de personnes.

11 décès et 551 nouveaux cas de choléra enregistrés

Le ministère soudanais de la Santé a annoncé, samedi, que 11 décès et 551 nouveaux cas de choléra ont été enregistrés, portant le bilan à 597 morts depuis août dernier. Le ministère a affirmé dans un communiqué avoir enregistré 11 décès et 551 nouveaux cas de choléra ces dernières heures.

Le communiqué souligne que le nombre total des cas enregistrés de cette épidémie dans le pays depuis août dernier s'est élevé à 20.398, dont 597 décès. La même source a noté que des cas de choléra ont été enregistrés dans 12 des 18 Etats. Le ministère a annoncé avoir reçu 1.407.200 doses de vaccin contre le choléra, fournies par l'Alliance mondiale du vaccin (GAVI).

Le département a expliqué que le Soudan a reçu cette livraison de vaccins par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le but de mettre en œuvre une campagne élargie de lutte contre l'épidémie dans différents Etats. Le 12 août, les autorités soudanaises ont déclaré le choléra épidémie dans le pays.

Les taux de mortalité due aux épidémies de choléra augmentent au Soudan et au Nigéria (ONG)

Les taux de mortalité due aux principales épidémies de choléra au Soudan et au Nigéria ont augmenté jusqu'à trois fois de la moyenne mondiale, a déclaré vendredi Save the Children. Au Soudan, les dernières données montrent un taux de létalité de 3,1 décès pour 100 cas confirmés, soit bien plus que le taux de 1 décès pour 100 cas confirmés (ou 1 %) considéré comme la norme minimale. Au Nigéria, l'épidémie a un taux de létalité de 2,9 %, soit près de trois fois la norme minimale.

Les inondations, l'eau contaminée et le traitement inadéquat des eaux usées ont entraîné une augmentation des cas de choléra dans certaines régions du Soudan et du Nigéria, faisant grimper les taux de mortalité, les enfants de moins de cinq ans étant touchés de manière disproportionnée.

Au Soudan, entre le 22 juillet et le 29 septembre, plus de 17 600 cas de choléra et 546 décès associés ont été signalés dans 60 localités de 10 Etats, selon le ministère fédéral de la Santé et l'OMS. Au 1er octobre, plus de 450 cas ont été confirmés au Nigéria, dont 32 décès, les enfants représentant 37 % des cas confirmés.

APS

CONTRACEPTION APRÈS BÉBÉ Quand la reprendre ?

Après votre accouchement, le mode de contraception ne sera plus forcément le même qu'avant la naissance de bébé. Le choix de votre nouvelle contraception se fait aussi en fonction de l'allaitement et des petits soucis que vous avez pu rencontrer durant la grossesse.

Il n'y a pas de reprise de l'ovulation avant le 21e jour après l'accouchement : une contraception n'est donc pas nécessaire avant ce délai. À l'inverse, à partir du 21e jour, il existe un retour de fertilité. Une contraception devient donc indispensable si vous ne souhaitez pas avoir de naissances rapprochées.

Comme le souligne la Haute autorité de santé : « Le choix de la méthode de contraception en post-partum doit prendre en compte l'allaitement éventuel, les pathologies survenues pendant la grossesse (comme l'hypertension gravidique ou le diabète gestationnel par exemple) et le risque de thrombose veineuse qui est majoré dans les 6 semaines qui suivent l'accouchement ».

PILULE, IMPLANT SOUS-CUTANÉ, INJECTION INTRAMUSCULAIRE (PROGESTATIFS)

Chez la femme qui allaite : les progestatifs seuls peuvent être utilisés à partir de 21 jours après l'accouchement.

Chez la femme qui n'allait pas : les progestatifs seuls sont utilisables à partir de 21 jours après l'accouchement.

Plusieurs voies d'administration sont disponibles : pilule microprogestative (au lévonorgestrel ou au désogestrel), implant à l'étonogestrel ou injections d'acétate de médroxyprogestérone (tous les 3 mois). Mais leur indication est limitée aux cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autres méthodes contraceptives.

PILULE, ANNEAU VAGINAL, PATCH TRANSDERMATIQUE (ESTROPROGESTATIFS)

Chez la femme qui allaite : les estroprogestatifs ne sont pas recommandés dans les 6 mois suivant l'accouchement.

Chez la femme qui n'allait pas : les estroprogestatifs sont utilisables à partir de 42 jours après l'accouchement en l'absence de contre-indications (principalement d'ordre



thromboembolique veineux ou artériel, hépatique, carcinologique...) et en prenant en compte les facteurs de risque de thrombose.

DISPOSITIFS INTRA-UTÉRINS (DIU) AU CUivre ET AU LÉVONORGESTREL (STÉRILISÉS)

Ils sont utilisables chez la femme à partir de 4 semaines après l'accouchement, qu'elle allaite ou non.

Toutefois, le gynécologue doit avoir évalué et écarté un risque infectieux (il va rechercher une infection à Chlamydia trachomatis et Neisseria gonorrhoeae avant la pose). À noter que certains risques (risque d'expulsion, risque de perforation et de mi-

gration le plus souvent lié à la pose) restent exceptionnels mais sont augmentés chez la femme qui allaite.

DIAPHRAGME, CAPOT CERVICAL, SPERMICIDES

Ils ne doivent pas être utilisés avant 42 jours (6 semaines) après l'accouchement. Si une méthode barrière doit être choisie en post-partum, il faut privilégier le préservatif.

ET LA MÉTHODE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL ?

L'allaitement peut avoir un effet contraceptif jusqu'à 6 mois après l'accouchement

(le risque de grossesse à 6 mois reste inférieur à 2%) si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- allaitement exclusif
- allaitement jour et nuit avec 6 à 10 tétées/jour
- pas plus de 6 heures entre 2 tétées la nuit, pas plus de 4 heures le jour
- absence totale de règles.

Il convient d'utiliser une autre méthode de contraception en cas de retour des règles, de réduction de la fréquence ou de la durée des tétées, d'introduction de l'alimentation au biberon ou dès que le nourrisson atteint l'âge de 6 mois.

Quelle est la meilleure contraception pour moi ? Faites le test !

Pour aider les femmes à choisir "la" méthode de contraception qui leur convient, le Ministère de la Santé a mis en ligne un questionnaire. Instructif. Pilule contraceptive, stérilet au cuivre, stérilet hormonal, implant contraceptif... Les femmes ont aujourd'hui de nombreuses possibilités au rayon des méthodes contraceptives.

Mais s'il y a du choix, toutes les méthodes contraceptives ne conviennent (évidemment) pas à toutes les femmes : la pilule impose une certaine rigueur, l'implant contraceptif demande une bonne tolérance aux hormones, l'anneau vaginal exige d'être à l'aise avec son corps.

Pour aider les femmes à se faire une idée quant à leur méthode contraceptive idéale, le Ministère de la Santé a mis en ligne ce jeudi 13 février 2020 un questionnaire destiné à mieux cibler les besoins des patient(e)s.

Intitulé "Quelle contraception me convient le mieux ?", celui-ci s'intéresse à la vie sexuelle et affective des patient(e)s ("avez-vous un partenaire actuellement ?"), mais aussi à leur historique médical ("quelles méthodes contraceptives avez-vous déjà essayées ?") et à leurs projets ("à l'avenir, voulez-vous des enfants ?").

Au bout d'une dizaine de questions, le site web classe les différentes méthodes de contraception (sans exclure les méthodes de contraception naturelles ainsi que la stérilisation) des plus adaptées à celles qui sont le moins recommandées - notamment à cause de contre-indications. Pas mal pour préparer une consultation chez le/la gynécologue...

PILULE CONTRACEPTIVE : ELLE NE CONVIENT PAS À TOUT LE MONDE !

En France, d'après le Baromètre Santé 2016, 72 % des femmes recourent à une "méthode médicalisée" pour leur contraception - implant, anneau, patch...

Parmi elles, 36,5 % font confiance à la pilule contraceptive : il s'agit du moyen de contraception le plus répandu en France, en particulier chez les femmes de 15 ans à 24 ans. Toutefois, prendre la pilule n'est pas un acte anodin et il existe des contre-indications : les pilules fonctionnant à l'aide de progestatifs seuls (lévonorgestrel, désogestrel) sont ainsi interdites aux femmes ayant subi une phlébite au cours des 6 derniers mois, souffrant d'une pathologie hépatique sévère (cirrhose, par exemple), ou d'un cancer du sein / de l'utérus. Pour les pilules fonctionnant à l'aide d'estroprogestatifs (pilules de 3e génération contenant du désogestrel ou du gestodène, ou de 4e génération contenant de la drospirénone), les contre-indications sont plus nombreuses : diabète, tabagisme après l'âge de 35 ans, hypertension artérielle non contrôlée, migraines... La pilule contraceptive ne doit donc pas constituer une méthode de contraception "par défaut" : prenez le temps d'en parler avec votre médecin gynécologue !

CONTRACEPTION Qu'est-ce qui change à 40 ans ?

Pilule, patch, anneau, stérilet... faut-il changer de moyen de contraception sous prétexte qu'on approche de la quarantaine? Et surtout lequel choisir? Réponses au cas par cas.

Si le mode de contraception convient, pourquoi ne pas le garder? La question se pose parce que les risques liés aux hormones augmentent avec le temps. « L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) comme la Haute Autorité de santé (HAS) nous recommandent de réévaluer régulièrement le contraceptif en fonction du profil de chaque patiente, avant et surtout après 40 ans », souligne d'ailleurs le Dr Élisabeth Paganelli, gynécologue. C'est donc la situation de chacune qui détermine s'il faut en changer ou pas.

LE STÉRILITÉ EST SOUVENT CHOISIE

C'est la solution adoptée par 35 % des femmes à cet âge, notamment celles qui abandonnent la pilule en raison d'une augmentation de leurs facteurs de risque vasculaires. Il est toutefois à éviter en cas d'infection gynécologique, de malformation utérine ou d'utérus augmenté de volume (fibrome). Le choix entre les deux types de stérilet dépend de leur tolérance. Chacun a ses indications et il faut parfois tâtonner avant de trouver celui qui convient le mieux.

Le DIU (dispositif intra-utérin) au cuivre. Il ne libère pas d'hormone et entraîne souvent des règles abondantes, donc un risque d'anémie par carence en fer. Un dosage sanguin est parfois nécessaire avant. Le DIU à la progesterone. Il réduit ou supprime les règles. Mais chez les femmes n'ayant pas assez d'estrogènes, cela peut faire ressurgir un syndrome prémenstruel. Comme ce stérilet délivre des hormones, il est contre-indiqué chez celles qui ont eu un cancer hormono-dépendant.



LA PILULE EST SOUVENT MOINS ADAPTÉE

La pilule astro-progestative augmente le risque de maladie cardiovasculaire, qui est aussi plus important avec l'âge. Elle est donc déconseillée s'il existe d'autres facteurs de risque : tabac, diabète, taux élevé de cholestérol et de triglycérides (graisses sanguines), antécédents de phlébite (caillot dans une veine). Si on souhaite conserver un contraceptif oral, une pilule progestative (sans estrogènes) peut prendre le relais. À condition, de ne pas souffrir d'insuffisance cardiaque et de ne pas avoir eu de cancer hormono-

dépendant (sein, ovaires). Sinon, rien n'oblige à changer de pilule à 40 ans.

PRUDENCE AVEC LES PATCHS ET LES ANNEAUX

Même si c'est localement (au niveau de la peau pour le patch, du vagin pour l'anneau), ils libèrent des hormones : œstrogènes et progestatif. Leur effet sur l'organisme est donc identique à celui de la pilule. C'est pourquoi ils sont eux aussi déconseillés si les facteurs de risque ont augmenté. Mieux vaut alors se tourner vers un autre mode de contraception.

LA STÉRILISATION, AUSSI UNE SOLUTION...

Elle tente certaines femmes qui n'ont pas d'enfants. Deux méthodes sont disponibles : la ligature des trompes par coelioscopie (sous anesthésie générale) ou la pose de l'implant Essure dans les trompes, effectuée sous anesthésie locale. Cette technique a récemment suscité quelques doutes, car certaines femmes ont été victimes d'effets secondaires. Mais, selon les experts désignés par l'ANSM, les complications restent rares et la méthode peut continuer à être proposée.

Contraception naturelle : un taux d'échec compris entre 17 % et 20 %

Dans un communiqué, la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale attire l'attention des jeunes femmes sur la fiabilité relative des méthodes de contraception naturelles.

En France, environ 1 femme sur 10 a recours à une méthode de contraception « naturelle ». Méthode « Ogino, méthode du retrait, méthode des températures... Principalement basées sur une observation du cycle menstruel, ces techniques ancestrales reviennent surtout en force chez les plus jeunes.

Problème : dans un communiqué publié ce 22 février 2018, la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNGM) alerte sur la fiabilité relative de ces méthodes contraceptives « natu-

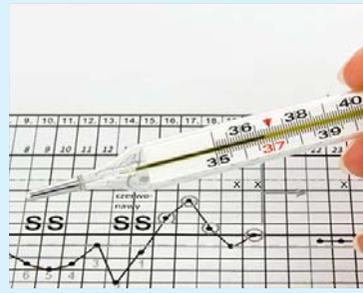
relles ». Selon les experts, ces techniques auraient en réalité un taux d'échec compris entre 17 % et 20 %. Les experts n'hésitent pas à qualifier de « leurres » ces méthodes qui « nous font revenir très en arrière ». Explication : « Il n'est pas toujours simple de repérer la période d'ovulation ». Méthode « Ogino » et ne fonctionnent pas toujours comme un métronome ».

PRENDRE LA PILULE, UN « ACTE CONTRAIGNANT » VERS 19-20 ANS

Pourquoi les jeunes filles sent-elles si attirées par ces méthodes de contraception « naturelles » ? La FNGM propose une hypothèse : « on s'aperçoit que les jeunes femmes prennent une contraception orale

vers 15-16 ans, puis vers 19-20 ans, étudiantes, pas de vie de couple, une sexualité plus ou moins épisodique, elles s'arrêtent de prendre la pilule qui à leurs yeux n'est plus considérée comme quelque chose de facilitant mais plutôt comme un acte contraignant ».

« Il est donc important de rappeler aux jeunes femmes qu'il existe d'autres méthodes contraceptives que la pilule, les gynécologues sont à l'écoute de ces jeunes femmes qui désirent une vraie sécurité et une amélioration de leur confort de vie. Nous pouvons alors leur proposer différentes contraceptions comme l'anneau vaginal, le patch contraceptif ou encore le nexplanon, ou le DIU au cuivre ou hormonal... » Message reçu !



Les femmes sous pilule ont un hypothalamus plus petit

Les contraceptifs oraux auraient un impact sur le volume cérébral des femmes et plus particulièrement sur l'hypothalamus, la partie du cerveau qui contrôle la température du corps et le système nerveux central.

Des chercheurs du Collège de médecine Albert Einstein, à New-York (États-Unis) ont découvert que les femmes prenant des contraceptifs oraux avaient un volume d'hypothalamus significativement plus faible que les femmes ne prenant pas la pilule. Cette première étude devrait motiver une enquête plus approfondie sur les effets des contraceptifs oraux sur la structure du cerveau et leur impact potentiel sur la fonction cérébrale. soulignent les auteurs qui l'ont présentée aujourd'hui lors du congrès annuel de la Société radiologique d'Amérique du Nord.

À QUOI SERAIT L'HYPOTHALAMUS ?

L'hypothalamus est une zone du cerveau qui produit des hormones et aide à réguler certaines fonctions essentielles, comme la température corporelle, l'appétit, la libido, les



cycles de sommeil et la fréquence cardiaque. Elle joue aussi sur l'humeur. Pour cette étude, les chercheurs ont recruté 50 femmes dont la moitié étaient sous contraceptif oral. Toutes ont passé un IRM du cerveau, ce qui a permis

de montrer que le volume de l'hypothalamus était plus petit. Toutefois, l'étude n'a trouvé aucune corrélation entre le volume de cette partie du cerveau et les performances cognitives.

SAHARA OCCIDENTAL

Arrêts de la CJUE sur le Sahara occidental : la haute Cour de l'UE a statué sur une chose "évidente" (Professeur d'université)

En invalidant les deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'Union européenne (UE), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué sur une chose "évidente", a indiqué le Docteur et professeur en relations internationales à l'Université de Madrid, Sebastian Ruiz-Cabrera.

"La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué sur une chose évidente. Les accords de pêche et agricoles UE-Maroc ont violé les principes d'autodétermination du peuple sahraoui", a écrit Sebastian Ruiz-Cabrera dans un post sur les réseaux sociaux.

"Les entreprises espagnoles qui en ont bénéficié, en paieront-elles le prix?", s'est-il notamment interrogé. Evoquant, par ailleurs, l'ampleur du pillage des ressources sahraouies, le Docteur et professeur en relations internationales à l'Université de Madrid a fait savoir qu'en 2019, "les captures dans les eaux du Sahara occidental se sont élevées à 1.067.000 tonnes pour une valeur totale de 496.408 millions d'euros (tandis que) les exportations vers l'UE au cours de la même année se sont élevées à 124.900 tonnes, pour une valeur de 434.437 millions d'euros".

"C'est la Cosa Nostra. Un banquet organisé par Bruxelles", s'est-il indigné, soulignant que, le 12 février 2019, le Parlement européen a approuvé le nouvel accord de collaboration sur la "pêche durable" entre l'UE et le Maroc avec une compensation économique de 153,6 millions d'euros pour quatre ans.

Dans ce contexte, Sebastian Ruiz-Cabrera a dit espérer que les arrêts rendus vendredi par la CJUE confirmant l'illégalité des accords commerciaux conclus entre l'Union et le Maroc puissent permettre à la population sahraouie d'exercer son

droit à l'autodétermination. "Après la belle sentence de justice d'aujourd'hui (vendredi, ndr), nous espérons un retour économique pour la population sahraouie afin qu'elle puisse gérer correctement son droit à l'autodétermination", a-t-il indiqué. En septembre 2021, le Tribunal de l'Union européenne avait prononcé l'annulation des deux accords de pêche et d'agriculture liant le Maroc à l'Union européenne et étendus illégalement au Sahara occidental occupé, affirmant qu'ils ont été conclus en violation de la décision de la CJUE de 2016 et sans le consentement du peuple du Sahara occidental.

Les Conseil et Commission européens avaient introduit un recours en appel devant la CJUE en décembre de la même année. Vendredi, la CJUE a rejeté ces recours, synonyme d'annulation des accords signés entre le Maroc et l'UE et étendus illégalement au Sahara occidental occupé.

Les arrêts de la CJUE remettent en question le gouvernement de Pedro Sanchez, implicitement désavoué

Dans le même sillage, le média espagnol ABC a écrit sur son site internet que la décision de la Cour de justice de l'Union européenne invalidant les deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'Union européenne (UE) représentent non seulement un revers pour la Commission et le Conseil de l'UE mais aussi pour le gouvernement espa-

gnol qui soutient le prétendu "plan d'autonomie" de Rabat.

Rendus vendredi, les arrêts de la Cour de l'UE "représentent non seulement un revers pour la Commission et le Conseil de l'UE, mais aussi un nouveau revers pour la flotte andalouse, bénéficiaire de la plupart des licences accordées par le Maroc pour pêcher dans les eaux sahraouies, mais remettent également en question le gouvernement de Pedro Sanchez, implicitement désavoué pour avoir soutenu il y a deux ans le (prétendu) plan d'autonomie conçu par Rabat pour assurer le contrôle du Sahara occidental", écrit ABC dans son éditorial.

La question du Sahara occidental, occupé par le Maroc depuis 1975, "n'a jamais été un différend régional", comme le prétend le Maroc mais plutôt une question en suspens d'un processus de décolonisation que l'Espagne avait l'obligation d'administrer, sans céder à un autre intérêt que celui des Sahraouis eux-mêmes", souligne le média espagnol.

Le quotidien espagnol a rappelé dans les arrêts de la CJUE annulent les accords commerciaux agricoles et de pêche signés entre l'UE et le Royaume du Maroc au motif que les deux traités ont été conclus sans le consentement du peuple sahraoui.

Ainsi, poursuit la même source, "Rabat ne peut pas profiter économiquement, du moins sur le marché eu-

ropéen, des ressources d'un territoire qui ne lui appartient pas et qui, occupé depuis 1975, n'a pas encore organisé le référendum d'autodétermination auquel il a droit en vertu du droit international".

Et d'ajouter dans ce contexte que la "solide amitié" avec le Maroc que la Commission européenne insiste à proclamer "doit être compatible avec le respect du droit international et la reconnaissance du Sahara occidental comme territoire souverain, libre de décider de son avenir...".

Outre l'invalidation des deux accords commerciaux entre le Maroc et l'UE, la CJUE, dans un autre arrêt, s'est également prononcée sur l'identification et l'étiquetage des melons et des tomates du Sahara occidental. Elle y souligne, en substance, que cet étiquetage doit indiquer le seul Sahara occidental comme étant le pays d'origine de ces produits, à l'exclusion de toute référence au Maroc, afin d'éviter d'induire le consommateur en erreur quant à leur véritable origine.

Dans ses arrêts de vendredi, la CJUE rappelle d'abord l'ensemble des accords de 2016 et de 2018 comme une base intangible, à savoir que le Sahara occidental dispose d'un statut séparé et distinct par rapport au territoire marocain et que le peuple sahraoui constitue un sujet de droit international tiers aux relations UE-Maroc, dont le consentement est incontournable.

TUNISIE

Début du scrutin présidentiel

Les bureaux de vote ont été ouverts dimanche matin à 8h00 en Tunisie, pour accueillir les électeurs appelés à élire le président de la République, à travers les 24 provinces du pays, ont rapporté des médias locaux.

Au total, 5.013 centres de vote pour 9.669 bureaux ont ouvert leurs portes pour la première élection présidentielle après la Constitution de 2022, a rapporté l'agence de presse tunisienne (TAP). Trois candidats sont en lice pour le scrutin présidentiel, à savoir le président sortant, Kais Saïed, ainsi que les deux hommes politiques Zouhair Maghzaoui et Ayachi Zammel, ajoute la même source, relevant que le scrutin se déroule de 8h00 à 18h00.

À l'étranger, 317 centres et 408 bureaux de vote sont déjà ouverts depuis le 4 octobre. Pour le jour du scrutin, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) affirme avoir mobilisé 42.000 agents et présidents des centres de vote, contre 2.000 à l'étranger. D'après les dernières statistiques, quelque 9.753.217 électeurs sont attendus aux urnes, dont 50,4% de femmes et 49,6% d'hommes, tandis que l'électorat à l'étranger se chiffre à 642.810 personnes.

Forte affluence de la diaspora tunisienne sur les bureaux de vote en Europe

Les bureaux et centres de vote pour la présidentielle tunisienne relevant de l'instance régionale Indépendante pour les élections (IRIE) dans le reste des pays européens (21 pays à l'exception de la France, de l'Italie et de l'Allemagne) ont connu une forte affluence des électeurs, notamment les jeunes qui ont eu l'occasion, pour la première fois, d'exercer leur droit de vote, a déclaré, samedi, à l'Agence TAP, le président de l'IRIE dans le reste des pays européens, Hatem Sakli.

Sakli a souligné que cette affluence a été enregistrée à la faveur de la mise à contribution des technologies modernes dans le processus électoral, ce qui a permis de faciliter l'inscription des électeurs et l'échange d'informations entre les bureaux et centres de vote avec toute la célérité requise.

Il a ajouté que l'ISIE a œuvré autant que possible à faciliter les procédures de vote, affirmant que les citoyens tunisiens à l'étranger peuvent désormais voter facilement, puisqu'il suffit de se prévaloir d'un document officiel tel que la carte d'identité nationale ou le passeport.

A cela s'ajoute le fait que le processus électoral est devenu en ligne, ce qui a eu le mérite de permettre l'échange d'informations en temps réel entre les différents bureaux et de contribuer à ce que les électeurs puissent accomplir leur devoir électoral dans des conditions favorables.

Sakli a tenu à préciser que l'opération électorale s'est déroulée "sans couacs ni incidents" dans les centres de vote du reste des pays européens, notamment en Belgique, qui a enregistré une forte participation dans ses différents bureaux, en particulier, le centre n° 1 du consulat, le deuxième centre à la Maison de la Tunisie ou le centre culturel et social.

Hatem Sakli a affiché un optimisme face à l'affluence aux urnes, notamment le dernier jour du scrutin, dimanche, affirmant que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h sans interruption pour permettre aux citoyens tunisiens résidant à l'étranger de choisir librement l'heure à laquelle ils se rendront au bureau de vote pour accomplir leur devoir.

APS

Annulation de deux accords commerciaux UE-Maroc : l'Alliance libre européenne salue une "décision historique"

Le groupe de l'Alliance libre européenne (ALE) au Parlement européen a salué une "décision historique" de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a invalidé définitivement deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'UE, qualifiant cette décision de "victoire importante" pour le peuple sahraoui. "Le groupe de l'Alliance libre européenne salue la décision historique de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) invalidant les accords commerciaux de 2019 entre l'UE et le Maroc concernant les produits de la pêche et de l'agriculture. Cette décision représente une victoire importante pour le peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination", a-t-il souligné dans une déclaration publiée sur son site internet.

Dans ses arrêts publiés vendredi, la haute juridiction européenne a estimé que ces accords sur la pêche et l'agriculture ont été conclus en "mé-

connaissance des principes de l'autodétermination" du peuple sahraoui, soulignant que le consentement du peuple sahraoui à la conclusion de ces accords était une des conditions de leur validité.

Or, la Cour a jugé que même si des consultations avaient été menées au Sahara occidental, elles ne signifiaient pas consentement, dans la mesure où "ces consultations ne visaient pas le peuple du Sahara occidental, mais les populations qui se trouvent actuellement sur le territoire", soulignant qu'"une partie significative" de ce peuple se trouve désormais en dehors de ce territoire.

L'ALE rappelle, dans ce contexte, que lors d'une audience de la CJUE, l'eurodéputée Ana Miranda, membre du groupe, a souligné que "cette décision marque le début d'une nouvelle ère pour le peuple sahraoui et les relations internationales de l'Europe, où la justice et le respect des

droits de l'homme doivent être primordiaux". "Il est tout à fait normal que nous reconnaissons que le peuple du Sahara occidental n'a pas consenti à ces accords, qui ont été conclus en violation du principe d'autodétermination", a-t-elle affirmé. Selon Ana Miranda, "cette décision renforce non seulement le droit à l'autodétermination, mais démontre également qu'une cour européenne a soutenu les arguments d'un mouvement de libération en annulant un accord commercial".

"Il s'agit d'une victoire importante pour le peuple sahraoui, qui s'est battu sans relâche pour ses droits", a-t-elle ajouté, faisant remarquer que la décision de la CJUE "conforte la position de l'ALE qui a toujours soutenu que ces accords étaient illégaux, ne servaient que les intérêts du Maroc et négligeaient les propriétaires légitimes des eaux du Sahara occidental".

PALESTINE

Ghaza: le bilan de l'agression sioniste s'alourdit à 41.870 martyrs et 97.166 blessés

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 41.870 martyrs et 97.166 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué dimanche les autorités palestiniennes de la santé.



Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 3 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 45 martyrs et 256 blessés. Les autorités palestiniennes de la santé ont également indiqué que le bilan du ciblage par l'armée sioniste des personnes déplacées, dimanche à l'aube, dans l'école Ibn Rushd et la mosquée des martyrs d'Al-Aqsa s'élève à 26 martyrs et des dizaines de blessés. Elles soulignent, en outre,

qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Défense civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

Aggression sioniste : 23 des 38 hôpitaux de Ghaza sont hors service (sources médicales)

Vingt-trois des 38 hôpitaux de la bande de Ghaza sont désormais hors service, un an après le début de l'agression génocidaire sioniste contre l'enclave palestinienne, ont rapporté des sources médicales. Les autorités sanitaires locales, citées par l'agence de presse Wafa, ont en outre révélé que le secteur de la santé dans l'enclave assiégée "a subi des pertes importantes,

avec 986 professionnels de la santé tombés en martyrs pendant l'agression" sioniste en cours depuis le 7 octobre 2023.

En outre, 130 ambulances sont devenues inutilisables en raison d'attaques directes et de dommages subis tout au long de l'agression sioniste incessante. La destruction des établissements de santé et la perte de personnel médical "ont grave-

ment entravé la capacité à fournir des soins d'urgence au nombre croissant de victimes, aggravant la crise humanitaire à Ghaza", ont déploré les mêmes sources. Le bilan de l'agression sioniste contre Ghaza s'est alourdi à 41.870 martyrs et 97.166 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué auparavant les autorités palestiniennes de la santé.

Guterres déplore la poursuite de l'agression sioniste contre Ghaza, lancée il y a un an

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a déploré le fait que l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, lancée il y a un an, "continue de dévaster la vie des Palestiniens", infligeant "de graves souffrances humanitaires".

Dans un message vidéo marquant le premier anniversaire de l'agression génocidaire sioniste en cours contre Ghaza, M. Guterres a souligné la nécessité pour la communauté internationale de se concentrer sur les "événements horribles" qui se sont produits dans l'enclave palestinienne, exprimant "sa solidarité avec les victimes et leurs familles".

Il a noté également que le peuple libanais a également souffert des conséquences de l'agression sioniste en cours, soulignant "la nécessité urgente de faire taire les armes" et de "mettre fin à la douleur dont souffre la région".

"C'est maintenant le moment de la paix, du droit international et de la justice", a-t-il encore dit avant de souligner l'"importance de rechercher sans relâche une solution permanente au conflit...". Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre Ghaza s'est élevé à 41.870 martyrs et 97.166 blessés, depuis le 7 octobre 2023, selon les autorités palestiniennes de la santé.

Ghaza: l'agression sioniste à coûté la vie à 175 journalistes

Le Bureau des médias de la bande de Ghaza a annoncé, dimanche, que le nombre de journalistes tombés en martyrs est passé à 175 depuis le déclenchement de la guerre génocidaire dans l'enclave palestinienne, le 7 octobre 2023. Le Bureau a déclaré, dans un communiqué, que "le nombre de journalistes martyrs s'est élevé à 175 depuis le début de la guerre génocidaire contre Ghaza, après la mort du reporter-photographe Hassan Hamad à la suite du bombardement de sa maison dans le camp

de réfugiés palestiniens de Jabalia, dans le nord de la bande de Ghaza". Dans son communiqué, le Bureau a condamné le ciblage et le meurtre du martyr Hamad, qui travaillait comme journaliste pour la société de médias Media Town. A son tour, le Syndicat des journalistes palestiniens a fait savoir, dans son rapport sur les attaques et violations de l'occupation sioniste contre la presse palestinienne, que depuis octobre 2023, 1.600 crimes et attaques contre des journalistes ont été enregistrés en Cisjorda-

nie occupée et dans la bande de Ghaza. Un an après le début de la guerre génocidaire en cours contre la population civile de la bande de Ghaza, l'occupant sioniste a empêché les journalistes étrangers d'entrer dans la Bande. L'entité sioniste commet un génocide dans la bande de Ghaza depuis le 7 octobre 2023, faisant 41.870 martyrs et 97.166 blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et plus de 10.000 disparus, dans un contexte de destruction massive et de famine meurtrière.

LIBAN

La rentrée scolaire repoussée au 4 novembre du fait de l'agression sioniste (ministre)

Le ministre libanais de l'Education, Abbas al-Halabi, a annoncé dimanche que les 1,25 million d'enfants de la maternelle au lycée feraient leur rentrée le 4 novembre, en raison de l'agression sioniste en cours contre le Liban.

"Le ministère ne veut pas et ne peut pas se permettre de prendre la responsabilité face au danger qui menace élèves et enseignants, c'est pour cela que la rentrée aura lieu le 4 novembre" plutôt qu'en octobre, a dit M. Halabi lors d'une conférence de presse.

"Les cours seront donnés à distance ou selon un système mixte, mêlant leçons en ligne et en présentiel. Les inscriptions dans les établissements se feront par voie électronique", a ajouté le ministre qui a espéré que "l'année scolaire ne sera pas perdue, aussi difficile que cela puisse être". Et dans les écoles privées, l'enseignement pourra se poursuivre à distance, en fonction des capacités. "La décision de donner cours en présentiel reviendra de la responsabilité" de chaque établissement, a-t-il ajouté. Les écoles publiques des zones épargnées par les bombardements sionistes servent de refuges à des centaines de milliers de personnes déplacées du sud du Liban, de la banlieue sud de Beyrouth et de la Békaa, selon les médias libanais.

La banlieue sud de Beyrouth est régulièrement pilonnée depuis plusieurs jours, notamment la nuit, par l'armée sioniste. De nombreux habitants ont fui vers d'autres régions libanaises depuis que l'armée sioniste a intensifié sa campagne de bombardements le 23 septembre. Depuis le début de l'agression sioniste contre le Liban, 2.036 personnes sont tombées en martyrs et 9.662 autres ont été blessées, selon le ministère de la Santé.

Frappes sionistes au sud de Beyrouth, selon l'agence officielle

L'agence de presse nationale libanaise ANI a fait état dans la nuit de samedi à dimanche de cinq frappes sionistes visant la banlieue sud de Beyrouth et ses environs, dont quatre "très violentes". Des ambulances se sont précipitées vers la banlieue sud de Beyrouth, selon l'ANI, qui avait également rapporté la présence de drones de reconnaissance sionistes volant à basse altitude, avant ces frappes.

Le trafic aérien à l'unique aéroport du Liban, près de la banlieue de sud de Beyrouth, "continue malgré l'agression de l'ennemi sioniste" contre cette zone, a précisé l'ANI. L'agence de presse a ajouté que plusieurs avions de la Middle East Airlines (MEA), seule compagnie qui continue de desservir Beyrouth, venaient d'atterrir.

La banlieue sud de Beyrouth est régulièrement pilonnée depuis plusieurs jours, notamment la nuit, par l'armée sioniste. De nombreux habitants de la banlieue sud de Beyrouth ont fui vers d'autres régions libanaises depuis que l'armée sioniste a intensifié sa campagne de bombardements le 23 septembre.

Le ministère libanais de la Santé a pour sa part annoncé samedi que 25 personnes sont tombées en martyrs et 127 blessées dans des frappes aériennes sionistes au cours des dernières 24 heures. Depuis le début de l'agression sioniste, selon le ministère, 2.036 personnes sont mortes en martyrs et 9.662 ont été blessées.

L'Egypte envoie 22 tonnes d'aide humanitaire au Liban

L'Egypte a envoyé 22 tonnes d'aide humanitaire au Liban, a annoncé samedi le ministère égyptien des Affaires étrangères. Selon un communiqué du ministère, un avion transportant l'aide qui comprend des médicaments et des fournitures médicales, a atterri à l'aéroport de Beyrouth. Cette initiative est conforme aux directives du président égyptien Abdel-Fattah al-Sissi visant à apporter un soutien au Liban et à son peuple en réponse aux répercussions de l'agression sioniste, selon le ministère. Par ailleurs, le ministère a indiqué que l'ambassade égyptienne au Liban avait facilité le retour en Egypte de 286 Egyptiens à bord d'un avion affrété par EgyptAir, suite à la suspension de la plupart des services aériens commerciaux en raison des attaques sionistes. L'armée sioniste a récemment intensifié ses frappes aériennes sur Beyrouth et sa banlieue.

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORAN DU FILM ARABE

Le film "Youm" du réalisateur Bahreini Ahmed Akbar ouvre le concours des courts métrage

Le film "Youm" du réalisateur Bahreini Ahmed Akbar a ouvert, samedi soir, le concours des courts métrages, dans le cadre du Festival international d'Oran du film arabe FIOFA, qui réunit 14 œuvres de cette catégorie pour le prix du "Wihr d'or".



Ce film en noir et blanc traite, en 6 minutes, de la solitude d'un homme âgé de 70 ans et de l'étroitesse de sa réalité, restant piégé dans son passé, pendant que le monde qui l'entoure change, mais les séquences restantes de son passé disparaissent les unes après les autres, le brisant davantage avec la disparition de chaque pièce. Le réalisateur Ahmed Akbar, lauréat de plusieurs prix locaux et internationaux, a déclaré lors du débat qu'il souhaitait mettre en lumière la difficulté de la vie des personnes âgées vivant seules, même dans les choses les plus simples, notamment avec le départ des amis et des connaissances les unes après les autres.

Ahmed Akbar a à son actif trois autres courts métrages, qui sont "calendrier" (2018), "vitrine" (2019) et "paix" (2021). La même soirée a vu la projection du film algérien "Kora" du réalisateur Malek

Saifi, qui montre, à travers son film en langue tamazight, une journée ordinaire dans un village de la région de Kabylie, au cours de laquelle le Tadjmaat (réunion qui décide des affaires du village) a eu lieu, tandis qu'un ballon avec lequel jouent deux enfants "s'invite" à la séance.

Avant le film "Kora", Malek Saifi a réalisé un autre court métrage intitulé "Ginger" (Maquillage) en 2011, et écrit actuellement un long métrage intitulé "Une histoire algérienne". Le troisième film présenté en compétition dans la même catégorie, "Lini Africa" du Tunisien Marwan Labib, dont les événements se déroulent à Tripoli en 2013, raconte, en 30 minutes, l'histoire d'un prêtre qui engage un passeur local pour rechercher un groupe de migrants africains bloqués en plein désert libyen.

La projection de ce film au Festival est la première au niveau arabe, a souligné son réalisateur, affirmant que le film

met en exergue des histoires d'immigrés africains dans le désert libyen avec des scènes d'espoir et de survie, exprimant différents aspects de la psychologie humaine face aux défis. Le film "Transit" de l'Irakien Baker Rabiai a également été projeté, mettant en lumière Yaqoub, qui travaille au service des statistiques d'un hôpital, chargé de répondre aux appels des familles des victimes qui se renseignent sur les personnes disparues pendant la guerre. Ces appels lui causent des états de colère, de tristesse, d'anxiété et de sympathie pour les familles des victimes.

Quant au dernier film projeté lors de cette séance, "Votre Père... Probablement", des frères Sidi Mohamed et Tayeb Alaoui, des étudiants mauritaniens racontent l'histoire d'une jeune fille impliquée dans un accident et comment ses parents, en particulier son père, ont géré cette situation d'une manière plus flexible que ce à quoi elle s'attendait.

"Zinet, Alger, le bonheur" inaugure les documentaires longs métrages

Le film documentaire long métrage algérien "Zinet, Alger, le bonheur" du réalisateur Mohamed Latreche a inauguré, samedi soir, les représentations en compétition officielle dans la catégorie des documentaires longs métrages de la 12ème édition du Festival international d'Oran du film arabe.

Ce documentaire cinématographique, produit en 2023, qui est projeté pour la première fois en Algérie, relate le parcours militant du réalisateur et acteur défunt Mohamed Zinet (1932-1995), retraçant l'influence de son unique film, "Tahia Ya Didou" (1971), dont le nom est lié à cette œuvre iconique.

"Zinet, Alger, le bonheur", un hommage à ce cinéaste considéré comme l'un des réalisateurs les plus importants de l'histoire du cinéma algérien et l'un des faiseurs de gloire du septième art en Algérie. Dans une déclaration à l'APS, le réalisateur Mohamed Latreche a annoncé, en marge de la représentation, qu'il effectuera, en coopération avec le Musée du Cinéma, une tournée à travers différentes villes algériennes pour projeter ce documentaire, afin de mieux faire connaître cette personnalité artistique aux générations montantes et du patrimoine audiovisuel algérien.

Le même réalisateur a également salué les efforts du ministère de la Culture et des Arts qui a restauré le film de Mohamed Zinet "Tahia Ya Didou", dont la copie refaite sera projetée dans le cadre de cette manifestation culturelle.

Le film documentaire "Taht Samaa Mouchrik" (sous un ciel ensoleillé), mis en scène par Ali Wadjba Wahba Khaled et Talal Dirki (Syrie), programmé aussi en cette soirée, raconte l'histoire d'un groupe de jeunes comédiennes réunies dans la clandestinité pour planifier l'utilisation de déclarations de femmes inconnues pour réaliser une pièce théâtrale, qui brise certains tabous.

Par ailleurs, dans le cadre de la compétition du film long métrage, le film "Mandoub Elil" (2023) du réalisateur Ali Keltoumi de l'Arabie Saoudite a été projeté en avant première en Afrique. Le film traite d'un trentenaire célibataire perturbé, qui erre seul et angoissé, chaque nuit dans les rues de Ryad, entre la perte de ses émotions, la perte de son emploi et la livraison de commandes, toutes les circonstances le poussant à renoncer à ses principes, dans un monde où il ne comprend rien.

Ce film est suivi du troisième et dernier film du programme de ce samedi pour ce type d'œuvre, intitulé "Incha Allah Walad" (Si Dieu le veut, un garçon) du réalisateur jordanien Amdjad Rachid. L'histoire tourne autour des souffrances de Nawal, après la mort subite de son mari, à la perspective de perdre sa maison, au profit du frère de son mari. Dans une tentative désespérée de rester à la maison, elle fait semblant d'être enceinte. Dix films documentaires entrent en lice à la 12ème édition du Festival international d'Oran du film arabe, sous la supervision d'un jury présidé par le réalisateur irakien Abbas Fadhel.

OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE 2024 2025 À CONSTANTINE

Des activités variées mettant en valeur la richesse du patrimoine local

Des activités variées liées au patrimoine culturel de Constantine ont été programmées à l'occasion de l'ouverture samedi de la saison culturelle 2024-2025 à la maison de la créativité de la ville de Constantine. L'événement a été marqué par l'organisation du 4ème Salon national de l'habit traditionnel placé sous le slogan "l'habit traditionnel algérien, l'identité de la nation" devant se poursuivre jusqu'au 13 octobre avec la participation de 40 exposants représentant plusieurs maisons d'habit traditionnel de Constantine et de plusieurs wilayas du pays.

Selon Mme Amira Deliou, directrice de la maison de la culture Malek-Haddad (la maison de la créativité relève de cet établissement culturel), il sera procédé à l'organisation au titre de ce Salon national, des ateliers de formation et d'apprentissage dans diverses spécialités traditionnelles constantinoises, notamment l'art culinaire, l'habit et les bijoux traditionnels.

L'ouverture de la saison culturelle qui a été supervisée par les autorités locales, a vu également la tenue d'une conférence scientifique sur la demande formulée par l'Algérie auprès de l'Unesco pour classer l'habit traditionnel algérien comme patrimoine immatériel de l'humanité, "un dossier traité selon les critères des études et recherches scientifiques", a souligné, le chercheur, Hocine Taoutaou versé dans le domaine. L'événement a été mis à profit par les autorités locales pour honorer des personnalités et des artisans ayant contribué à la préservation du patrimoine national.

Le film "Messi Baghdad" ouvre le concours officiel des longs métrages

Le concours officiel des longs métrages de la 12ème édition du Festival international d'Oran du film arabe a débuté, samedi soir, avec la projection du film "Messi Baghdad" du réalisateur irakien Sahim Omar Khalifa. Ce film qui dure 1 heure 28 mn est interprété par l'enfant comédien Ahmed Mohamed Abdallah, les acteurs Zahra Ghandour, Athir Adel, Safaa Nadjim, Adil Abderrahmane et Hocine Hassan Ali.

Cette œuvre, qui se déroule à Bagdad déchiré par la guerre, raconte l'histoire du jeune enfant Hamoudi, dont le rêve était d'être comme son héros Lionel Messi. Un jour, il a été touché par un bombardement, alors qu'il jouait au football et a perdu sa jambe droite. Alors que ses parents luttent pour la sécurité de la famille, à cause de la guerre, l'enfant "Hamoudi" se battait pour son rêve, qui est de jouer au football et son grand amour pour le joueur argentin Lionel Messi, selon le synopsis de ce film.

Lors de la séance de débat qui a suivi la projection du film, le réalisateur Sahim Omar Khalifa, accompagné de l'actrice Zahra Ghandour, a souligné que le scénario est inspiré d'une histoire réelle, adaptée par le réalisateur, qui s'est produite à cette époque, lorsqu'un tragique accident

ayant touché un enfant a eu pour conséquence de l'amputer de l'une de ses jambes et le décès de son père.

Il a ajouté que ce film a contribué à améliorer les conditions de vie de l'enfant acteur aux besoins spécifiques, Ahmed Mohamed Abdallah, qui est devenu célèbre et continue de pratiquer le football après avoir été équipé d'une prothèse artificielle. Il a également pu rencontrer son joueur préféré, Lionel Messi.

Pour rappel, le court métrage "La terre des héros" (2010) de l'auteur et réalisateur irakien, Sahim Omar Khalifa, a décroché le prix du jury au Festival international du film de Berlin, tandis que ses films ultérieurs, comme "Messi Baghdad" (2021) et "Le mauvais pêcheur" (2014) ont attiré l'attention des festivals, sachant que les deux films sont entrés dans la longue liste des nominations aux Oscars.

Le concours officiel des longs métrages du Festival international d'Oran du film arabe se poursuit avec la projection des films "Mandoub elil" (représentant de la nuit) du réalisateur saoudien Ali Al-Kalthami et "Si Dieu le veut, un garçon" du réalisateur jordanien Amdjad Errachid.

SCIENCES Constantine : de nombreux visiteurs aux portes ouvertes sur les sciences-2024

Une manifestation "Portes ouvertes sur les Sciences-2024", organisée samedi après-midi par l'unité de recherche Médiation et diffusion de la culture scientifique -CERIST, au technopole de l'université Salah-Boubnider de Constantine, a attiré de nombreux visiteurs, notamment des écoliers, des lycéens et des étudiants.

Le Pr Jamal Mimouni, directeur de l'unité initiatrice de l'événement, en coordination avec l'association Sirius d'astronomie, a indiqué à l'APS que ces portes ouvertes "s'inscrivent dans le cadre de la célébration de la semaine mondiale de l'espace (du 4 au 10 octobre de chaque année), approuvée par l'UNESCO".

Il a ajouté que le thème portera cette année sur "l'espace et le changement climatique" afin d'informer le public, notamment les écoliers et les étudiants universitaires, sur les dernières avancées scientifiques d'une manière simple et ludique, dans un effort de vulgarisation des sciences auprès du public.

Et d'ajouter que cette activité scientifique est devenue une tradition annuelle, tout en notant que "l'organisation des portes ouvertes coïncide également avec l'ouverture de l'année universitaire, scolaire et sociale". Cet évé-



nement a donné lieu à des expériences, des expositions, des activités scientifiques et récréatives dédiées à l'astronomie et des ateliers dans le hall de l'unité de recherche Médiation et diffusion de la culture scientifique, avec la participation d'institutions nationales de recherche et de laboratoires

de plusieurs wilayas du pays.

Des conférences ont également été animées sous les thèmes "les derniers développements de la science" et "l'observation de la Terre pour une meilleure compréhension du changement climatique". Il convient de relever que l'événement a

accueilli un invité spécial, en l'occurrence l'astronome renommé Geoffrey Marcy, du Space Institute de Californie (USA). Ce dernier a animé une conférence intitulée "La recherche des planètes habitables et de la vie intelligente dans l'univers".

APS

MÉDIAS Le ministère de la Communication présente le projet "Algerian Media Gateway" (communiqué)

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Laagab, a présidé, à Alger, une séance de travail consacrée à la présentation du projet "Algerian Media Gateway" et du site web du Centre national de documentation, de presse, d'image, d'information (CNDPI), indique un communiqué du ministère. La réunion tenue au siège du ministère de la Communication en présence des cadres de la tutelle et d'ingénieurs des établissements sous-tutelle, a été consacrée à la présentation du projet "Algerian Media Gateway" et du site web du CNDPI, précise la même source. Ces deux projets, ajoute le communiqué, interviennent "en application des deux instructions 35 et 45 du Président de la République relatives à la numérisation, données respectivement lors des réunions du Conseil des ministres du 20 mars 2023 et du 18 février 2024". A noter que Algerian Media Gateway constituera "une fenêtre permettant à toute personne, où qu'elle se trouve, d'accéder à tous les sites des institutions médiatiques algériennes, publiques et privées".

Par ailleurs, le nouveau site web du CNDPI, permettra à ses internautes de découvrir le centre et les services qu'il offre, notamment les arts graphiques, la restauration d'archives, la reliure de livres et d'ouvrages, la vente de photos historiques, l'organisation d'expositions photographiques, la couverture de conférences et de manifestations, et la conception infographique". Le projet Algerian Media Gateway et le site web du CNDPI seront présentés à la presse nationale le 22 octobre 2024 à l'occasion de la Journée nationale de la presse", ajoute la même source.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
CITÉ SASSI BOULAFAA WILAYA DE LAGHOUAT
NIF : 001303019002462

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°:80/2024

Intitulé de l'Opération : réalisation et équipement d'un lycée type 600/200 ration à la commune de TAOUIALA wilaya de LAGHOUAT.
N° Opération : N.1.011.045.01.4003.000.003.23.002.

La direction des équipements publics de la wilaya de Laghouat lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant réalisation et équipement d'un lycée type 600/200 ration à la commune de TAOUIALA wilaya de LAGHOUAT selon les lots suivants:

Designation des lot	Qualification demandée
Lot N° 03 : Salle de sport + Stade	Qualifiés en bâtiment catégorie (III) et plus (activité principal ou secondaire)
Lot n° 04 : logement de fonction (15+24+4F3).	Qualifiés en bâtiment catégorie III et plus (activité principale) + la somme de chiffre d'affaire pour les années (2018-2019-2020-2021-2022) supérieure ou égale à 25.000.000,00 DA. → une attestation de bonne exécution en bâtiment supérieur ou égale à 12.000.000,00 DA.

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, auprès DE LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT (cité Saçi Boulafaa-Laghouat).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, L'offre technique et L'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offre «lot N° : », « L'offre technique » ou « L'offre financière » selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » appel d'offres N° : 80 /2024 et l'adresse du maître d'ouvrage

L'offre de candidature : il doit comporter les pièces suivantes :

Une déclaration de candidature, Une déclaration de probité, Les statuts pour les sociétés, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, capacité professionnelle : qualification, capacité financière : les bilans financiers et référence bancaire, capacités techniques : moyens humains et moyens matériels + références professionnelles, copie de statut pour les sociétés, déclaration du probité, les documents concernant les délégations du signature voire article 07 du C.H.

L'offre technique : il doit comporter les pièces suivantes :

« Une déclaration à souscrire, Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté », Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel

L'offre financière : il doit comporter les pièces suivantes : (Lettre de soumission, bordereaux des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif, analyse de prix forfait et global).

Les offres doivent être déposées auprès de LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT (cité saçi boulaflaa-Laghouat) le dernier jour de la durée de préparation des offres qui est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP (à 13 H et 30 m).

L'ouverture, en séance publique, des plis des dossiers de candidature, des offres technique et financière intervient pendant la même séance s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiquée ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus à 14 h, ci se se jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'à jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 15 jours + 03 mois à compter de la date limite de dépôts des offres.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Willaya d'Alger

Circonscription Administrative de Birtouta

Commune de Tessala El Merdja

NIF : "4100020001608501033 "

Avis D'Attribution Provisoire D'appel D'offre National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 07/2024

Conformément aux dispositions du l'article 46 de la loi n° 23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relative aux marchés public et les articles 40 et 65 Décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Monsieur le président de l'Assemblée Communale de Tessala El Merdja informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°07 /2024 apparu dans le journal " الشروق " datée le 2024/08/15

et " DK NEWS " datée le 15/08/2024 ; portant l'exécution travaux des projets suivants :

travaux de revêtement et aménagement route brahimi moussa –tessala el merdja
Suite au PV de la commission communale de l'ouverture et évaluation des plis N° 08/2024 du 25/08/2024, et suite au PV de la commission communale de l'ouverture et évaluation des plis « évaluation dossier de candidature » N° 16/2024 du 15/09/2024 et suite au PV de la commission communale de l'ouverture et évaluation des plis « évaluation technique » N° 17/2024 Du 19/09/2024 Et suite au PV de la commission communale de l'ouverture et évaluation des plis « évaluation financier » N° 18/2024 Du 19/09/2024.

D'éclairer l'attribution provisoire comme suite :

N°	Soumissionnaire	Montant de l'offre avant correction en TTC DA	Montant de l'offre après correction en TTC DA	Délai de réalisation	Motif d'attribution	NIF
01	E.T.P.H KADI MAHFOUD	13.958.700.00	13.958.700.00	02 mois	l'offre financier moins disant	176092600517115

Les soumissionnaires concernés par la présente d'appel d'offre national ouvert de capacités minimales N° 07/2024 peuvent se présenter au Bureau des marchés de l'A.P.C, pour consulter les résultats de l'analyse de leurs offres technique et financière dans un délai de 10 jours afin d'introduire un recours devant la commission des marchés compétente dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE CYCLISME VTT

Le vététiste Abderrahmane Mansouri remporte le cross olympique

Le vététiste Abderrahmane Mansouri du Mouloudia Club d'Alger a remporté le titre de champion d'Algérie de vélo tout terrain (VTT) dans l'épreuve de cross-olympique (XCO), disputée samedi sur un circuit fermé dans la forêt de Lalla Setti à Tlemcen.

Abderrahmane Mansouri, le premier à monter sur le podium, a brillé samedi en s'offrant le titre national dans l'épreuve XCO, sur une distance de 20 km en 5 tours, réalisant un chrono de (1h, 11', 00"). Il a devancé respectivement Recherache Ahmed du Cyclo-Bône club Annaba (1h, 15', 50") et Touam Mohamed du club des sports de glisse d'Alger avec (1h, 16', 00").

De son côté, Ghoubach Youcef de Tiaret a survolé l'épreuve juniors sur une distance de 16,4 km avec un chrono de (1h 01' 07"), suivi respectivement de Bali Abderrahmane de Tlemcen (1h, 4', 18") et Zegai Omar du club VTT de Tiaret en (1h, 14', 02").

Chez les cadets, sur une distance de 12,3 km, la 1ère place du podium est revenue à Mellak Mohamed de Baraki, avec un chrono de (36,m 27s), devançant dans l'ordre, Allal Abdellah de Blida (39',03") et Fertous Mohamed Amine de Sidi Bel Abbes en (41', 05").

Cette manifestation sportive, organisée par la ligue de wilaya de Tlemcen de cyclisme, en collaboration avec la Fédération algérienne de cyclisme, a regroupé 73 vététistes représentant 22 clubs issus de 12 wilayas dans les catégories, cadets, juniors et seniors.

CYCLISME - GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ONGOLA

Victoire de l'Algérien Oussama Abdallah Mimouni

Le cycliste algérien Oussama Abdallah Mimouni a remporté l'édition 2024 du Grand Prix International d'Ongola, disputée dimanche matin, sur une distance de 105 kilomètres au Cameroun, après s'être imposé au sprint, devant son compatriote Hamza Yacine, qui avait longuement mené avant de se faire coiffer au poteau.

Outre Mimouni et Hamza Yacine, la sélection algérienne avait engagé quatre autres coureurs, à savoir Azzedine Lagab, Hamza Amari, Islam Mansouri et Ayoub Sahiri, sous la direction de l'entraîneur Kahlil Tamarent, secondé dans sa tâche par le mécanicien Tarek Boudiaf.

Les coureurs ont couvert les 105 kilomètres de la course en un circuit fermé de 7 kilomètres qu'ils ont parcouru 15 fois. Avant de disputer ce Grand Prix International d'Ongola, la sélection nationale avait pris part à l'édition 2024 du Grand Prix Chantal Biya, disputée en cinq étapes, du 1er au 5 octobre, et sur une distance totale de 655 kilomètres.

Elle avait remporté la première place au "par équipes", alors que dans le classement général individuel, elle s'était contentée de la deuxième place, par le biais de Hamza Yacine. En effet, cette fois, le vainqueur de la précédente édition, disputée en 2023, a terminé deuxième, à 1:50" du Belge Wesley Van Dyck, qui l'avait emporté en 15h19:06".

TOURNOI INTERNATIONAL ITF JUNIOR J60 BOUFARIK

L'Algérienne Badache sacrée

La joueuse algérienne Maria Badache s'est adjugée le titre du tournoi international ITF Junior J60, clôturé samedi au Mitidja Tennis Club Boufarik à l'issue de sa victoire en finale (Simple filles) devant la Française Nehira Sanon sur le score 6-0, 6-3.

La finale garçon qui se déroule en ce moment, est 100% française entre Timeo Bretien et Lenny petit. En double garçons, la paire algérienne composée de Kamyl Chebboub et Arris Bahloul a remporté la finale, tandis que le titre féminin du double est revenu à Nehira Sanon (FR) et Varvara Vinogradova (RUS).

APS

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DES ÉCHECS (U16)

L'équipe de l'Académie OMSE Bologhine sacrée à Ain M'lila

L'équipe de l'Académie OMSE Bologhine (Alger) a été sacrée championne d'Algérie des échecs par équipes des moins de 16 ans, clôturé samedi à la maison de jeunes "Mouloud Kacem Nait Belkacem" d'Ain M'lila, à l'issue de deux jours de compétition.

La formation de l'OMSE Bologhine, composée de Bensidi Abdelmalek, Hammada Ahmed, Chaib Chakib et Ait Oudia Manel, s'est imposée avec un total de 12 points, remportant six victoires sans défaite, durant les sept rondes, devant le club Chess d'Ain M'lila avec 9 points et le club Nadi Riadh Chabab El-Assima, qui complété le podium avec 8 points.

Cette phase finale, disputée selon le système suisse en sept rondes à la cadence de 30 minutes au finish, avec ajout de 30 secondes par coup joué, a été jugée d'un niveau technique appréciable, avec certaines parties passionnantes qui ont permis de détecter de nouveaux jeunes talents prometteurs selon l'arbi-



tre principal Adnane Nesla.

Cette manifestation sportive de deux jours, organisée par le club Chess d'Ain M'lila, en collaboration avec la Fédération al-

gérienne de cette discipline et la Direction de la jeunesse de la wilaya d'Oum El Bouaghi, a regroupé 28 échéphiles filles et garçons représentant 7 clubs du pays. Une

cérémonie de remise des trophées et de cadeaux a clôturé ce rendez-vous sportif, en présence des membres de la Fédération algérienne des échecs.

CYCLISME - GRAND PRIX CHANTAL BIYA (5^E ET DERNIÈRE ÉTAPE)

L'Algérien Hamza Yacine termine 2^e au général

Le cycliste algérien Hamza Yacine a terminé deuxième au classement général final de l'édition 2024 du Grand Prix Chantal Biya, clôturée samedi après-midi au Cameroun, à l'issue de la cinquième et dernière étape, disputée sur une distance de 163,5 kilomètres entre Sangmelima et Yaoundé, et remportée par le Belge Rutger Wouters, ayant couvert la distance en 4h00:57". Hamza Yacine, qui avait remporté la précédente édition, disputée en 2023, était entré en deuxième position, à seulement trois centièmes de secondes du vainqueur (4h01:00"), au moment où un autre Belge, Heylen Wannes, a complété le podium de cette 5e et dernière étape. Au classement général individuel, c'est le Belge Wesley Van Dyck qui l'a emporté, en 15h19:06", devant Hamza Yacine à



1:50". Le meilleur des quatre autres cyclistes algériens engagés dans cette 5e étape a été Azzedine Lagab, entré en 21e position, devant ses compatriotes Hamza Amari (24e), Islam Mansouri (28e) et Ayoub Sahiri (33e). Cette édition 2024 du Grand Prix Chantal Biya s'est déroulée sur une distance totale de

655 kilomètres avec la participation de plusieurs sélections nationales et équipes continentales. La sélection algérienne était conduite au Cameroun par l'entraîneur Kahlil Tamarent, alors que le Français Philippe Lambert a été désigné comme président du jury des commissaires de course.

EL-MEGHAÏER

Entretien du stade communal en prévision de la nouvelle saison sportive (DJS)

Une campagne d'entretien et de nettoyage du stade communal "20 août" de la wilaya d'El-Meghaïer a été organisée dans le cadre des préparatifs de la nouvelle saison sportive 2024/2025, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale de la Jeunesse et des Sports (DJS). Menée par les

agents des secteurs de la DJS, des Travaux publics, de la commune et des membres du Nadi Sportif d'El-Meghaïer, l'opération a porté sur le ramassage des déchets et débris à l'intérieur et à l'extérieur de cette structure sportive, à la satisfaction des athlètes et du public, a indiqué le DJS, Lazhar

Bekka. Intervenant à la suite de l'achèvement des travaux de réhabilitation qu'a connus ce stade, cette campagne devra permettre aux équipes évoluant dans la région, dont le Chabab Djamaa, qui a accédé en division interligues, la formation de Tigdidine évoluant dans le même palier et le Wifak

d'El-Meghaïer, seconde division régionale, d'entamer la saison sportive dans de bonnes conditions. Le wali d'El-Meghaïer, Laâradj Nehila, a saisi l'opportunité pour instruire les responsables concernés de reconduire cette action de réhabilitation aux autres structures sportives de la wilaya.

AVIRON

La sélection nationale en stage de préparation à Mila (Fédération)

La sélection algérienne d'aviron, forte de dix-huit rameurs, effectuera un stage bloqué du 7 octobre au 4 novembre à Mila (Est), pour poursuivre sa préparation en prévision des prochains Championnats d'Afrique d'aviron et d'aviron de plage, qui auront lieu au début de

mois novembre en Egypte, a appris l'APS dimanche auprès de la Fédération algérienne des sociétés d'aviron et de canoë-kayak (FASACK).

"Le stage se déroulera au niveau de la Base nautique du Barrage de Béni Haroun, sous la direction de l'entraîneur national Ryad Garidi",

a-t-on détaillé de même source. Les prochains Championnats d'Afrique d'aviron et d'aviron de plage se dérouleront du 8 au 11 novembre à El Alamein, une ville égyptienne qui se trouve à 106 kilomètres à l'Ouest d'Alexandrie et à 240 kilomètres au Nord-ouest du Caire.

CAN U20 (QUALIFICATIONS - ZONE UNAF) Les Algériens entament leur stage de préparation à Alger

L'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20) a entamé samedi son stage de préparation à Alger en prévision du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) en Egypte (14-26 novembre), qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 de la catégorie, a indiqué la Fédération algérienne (FAF) dans un communiqué.

Les poulains du sélectionneur national, Yacine Manaa ont effectué une première séance d'entraînement sur le terrain du stade communal d'Ouled Fayet, en présence de 19 joueurs sur les 26 convoqués, en attendant l'arrivée des autres joueurs, actuellement retenus par des engagements avec leurs clubs respectifs.

Durant ce regroupement qui s'étalera jusqu'au 14 octobre, les U20 disputeront deux matchs amicaux face à la Mauritanie, les 9 et 13 octobre au stade Mustapha Tchaker de Blida. Pour ces deux matchs, le sélectionneur national a fait appel à 26 joueurs, dont 4 évoluant à l'étranger.

La sélection algérienne entamera le tournoi de l'UNAF, face à son homologue égyptienne, le dimanche 17 novembre, à Suez (Egypte), selon le tirage au sort du calendrier effectué mardi dernier. L'équipe nationale sera opposée ensuite au Maroc, le mercredi 20



novembre, avant de défier la Tunisie, le samedi 23, puis la Libye, le 26 mardi du même mois. Les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de la CAN, dont le pays organisateur n'a pas encore été désigné.

COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS (TIRAGE AU SORT) Les représentants algériens fixés sur leurs adversaires en phase de poules lundi

Les quatre représentants algériens en compétitions africaines interclubs de football: le MC Alger et le CR Belouizdad en Ligue des champions et l'USM Alger et le CS Constantine en Coupe de la Confédération de la CAF, seront fixés lundi, sur leurs adversaires en phase de poules, à l'occasion du tirage au sort prévu au Caire en Egypte.

Le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération débutera à 13h00 heure locale (11h00, heure algérienne), suivi du tirage au sort de la Ligue des Champions à 14h00 heure locale (12h00, heure algérienne).

En Ligue des champions, le MCA signe son grand retour sur la scène continentale après quatre ans d'absence. Le "Doyen" s'est qualifié aux dépens des Tunisiens de l'US Monastir (aller : 0-1, retour : 2-0).

Lors de ce tirage au sort, le Mouloudia sera placé dans le chapeau N.4, en compagnie de l'AS Maniema (RD Congo), de Djoliba AC (Mali), et du Stade d'Abidjan (Côte d'Ivoire). De son côté, le CR Belouizdad, dont il s'agit de la cinquième qualification de rang en phase de poules (record national, NDLR), a passé l'écueil des Burkinabés de l'AS Douanes



(aller : 0-1, retour : 1-0, aux t.a.b : 4-3). Le Chabab sera placé dans le chapeau N.2 avec le Raja Casablanca (Maroc), Pyramids FC (Egypte), et Young Africans (Tanzanie).

En Coupe de la Confédération, le CS Constantine a validé son ticket pour la phase de poules en battant, dans les deux manches, les Ghanéens de Nsoatreman (aller : 2-0, retour : 1-0), grâce à un triplé signé l'attaquant Zakaria Benchaâ.

L'USMA, vainqueur du trophée en 2023, exemptée du 1er tour préliminaire, a éliminé au tour suivant le Stade Tunisien. Battus à l'aller (1-0), les Algérois ont renversé la vapeur lors de la seconde manche en s'imposant (2-0). La première jour-

née de la phase de poules des deux épreuves se jouera les 26 et 27 novembre prochain, alors que la deuxième journée est fixée les 6 et 8 décembre.

Les équipes qualifiées pour la phase de groupes de la Ligue des Champions :

Al-Ahly SC (Egypte), Espérance Sportive de Tunis (Tunisie), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), TP Mazembe (RD Congo), CR Belouizdad (Algérie), Raja Casablanca (Maroc), Young Africans (Tanzanie), Pyramids FC (Egypte), Al-Hilal (Soudan), Orlando Pirates (Afrique du Sud), GD Sagrada Esperança (Angola), AS FAR (Maroc), MC Alger (Algérie), AS Maniema Union (RD Congo), Djoliba AC de Bamako (Mali), Stade d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les équipes qualifiées pour la phase de groupes de la Coupe de la Confédération :

USM Alger (Algérie), CS Constantine (Algérie), Club Sportif Sfaxien (Tunisie), Zamalek (Egypte), Al-Masry (Egypte), RS Berkane (Maroc), CD Lunda Sul (Angola), Bravos do Maquis (Angola), Orapa United (Botswana), Stellenbosch FC (Afrique du Sud), Stade Malien (Mali), Simba SC (Tanzanie), Black Bulls (Mozambique), Enyimba (Nigeria), ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire), ASC Jaraaf (Sénégal).

QUALIFS-CAN2025 (GR:E-3E ET 4 JOURNÉES) TOGO Daré Nibombé : "On veut aller chercher les six points face à l'Algérie"

Le sélectionneur du Togo Daré Nibombé, a indiqué que l'objectif des Eperviers, "est d'aller chercher les six points", à l'occasion de la double confrontation face à l'Algérie les 10 et 14 octobre pour le compte des deux prochaines journées des qualifications de la CAN 2025.

"L'objectif est de jouer notre chance à fond sur les deux confrontations. On joue pour gagner. Tout cela revient à un match de football, il n'y a rien d'impossible. On veut aller chercher les six points par rapport à ces deux prochains matchs", a déclaré Daré Nibombé en conférence de presse, en marge de l'annonce des joueurs retenus pour affronter l'Algérie.

Désigné coach des "Eperviers" en septembre dernier, Daré Nibombé a dû composer avec plusieurs absences dont l'attaquant d'Al-Ain (Emirats arabes unis) Kodjo Fodoh Laba, trop juste après son retour de blessure.

"Sincèrement, cela a été difficile de faire la liste car la situation de plusieurs joueurs n'a pas évolué depuis le mois de septembre. Il y en a qui joue très peu et si on devait rester sur nos critères de sélection, il y aurait très peu de joueurs sur cette liste. Mais j'ai échangé suffisamment avec les joueurs pour leur expliquer ce qu'ils doivent faire en dépit du faible temps de jeu en club pour être compétitif quand ils arrivent en sélection", a-t-il expliqué.

Et d'enchaîner: "Je ne suis pas vraiment inquiet. Déjà sur le match contre le Liberia quand on a perdu Boateng et Homawoo, on a compensé avec Akueson et Bessile. Il y a toujours des ajustements à faire après je peux être inquiet parce que ça perturbe la stabilité de l'équipe. J'aimerais bien jouer avec les mêmes joueurs à chaque fois pour avoir une sérénité au niveau de la cohésion et de la relation avec les joueurs. Mais on n'a pas cette opportunité par rapport au dernier regroupement, mais nous allons croiser les doigts pour que la situation évolue favorablement pour nous dans les mois à venir. Que tout le monde soit apte à faire la liste après avoir été présélectionné".

Les Verts accueilleront le Togo le 10 octobre à 20h00 au stade 19 mai 1956 d'Annaba avant de se rendre à Lomé pour la manche retour prévue le 14 octobre à 17h00 au stade de Kégué.

Lors des deux premières journées des qualifications de la CAN-2025, disputées en septembre, le Togo a été tenu en échec d'entrée par le Liberia (1-1), avant d'aller accrocher la Guinée-équatoriale (2-2). L'Algérie trône en tête du groupe E avec 6 points devant le Togo (2 pts), alors que le Liberia et la Guinée-équatoriale ferment la marche avec un point. Les deux premiers des 11 groupes seront qualifiés pour la phase finale de la CAN 2025 (21 décembre 2025-18 janvier 2026), alors qu'un seul pays se qualifiera pour le tournoi final dans la poule du pays hôte.

LIGUE 1 MOBILIS

L'avertissement pour contestation de décision désormais maintenu dans la fiche du contestataire (LFP)

La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé samedi qu'à l'avenir, l'avertissement infligé à un joueur, un entraîneur ou un dirigeant pour contestation de décision dans le championnat professionnel de Ligue 1, sera désormais maintenu dans la fiche du contestataire.

Jusqu'à présent, et à la faveur de l'amendement introduit en novembre 2023 au sujet de cette infraction, la Fédération algérienne (FAF) avait substitué la suspension automatique par une amende de 100.000 DA, en annulant l'avertissement. Mais dans la circulaire du 3 octobre

courant, la FAF a porté à la connaissance des différentes Ligues que "les avertissements signalés pour contestation de décision doivent être pris en considération dans le traitement des affaires disciplinaires", ajoutant que "les montants des

amendes décidés en novembre dernier sont maintenus". Pour ce qui est des clubs évoluant dans le Championnat amateur, les joueurs contestataires écoperont d'une amende de 50.000 DA pour les seniors et 20.000 DA pour les jeunes catégories.

LIGUE 1 MOBILIS - MCO Benaouda succède provisoirement au coach Bouzidi (club)

Le directeur technique du MC Oran, Abdelkrim Benaouda, dirigera provisoirement les "Hamraoua" jusqu'à la nomination d'un nouvel entraîneur, en remplacement de Youcef Bouzidi, dont le contrat a été résilié, a indiqué, dimanche, la direction de ce club de Ligue 1 de football.

L'ancien directeur technique de la Fédération algérienne de football supervisera la séance d'entraînement de la reprise, prévue pour dimanche soir, et conduira le reste des sessions de travail de l'équipe en prévision de son déplacement vers la capitale pour affronter le MC Alger, samedi prochain dans le cadre de la 4e journée du championnat, précise-t-on de même source.

La direction du MCO a trouvé un terrain d'entente avec son désormais ex-coach, Bouzidi, pour résilier "à l'amiable" le contrat liant les deux parties, quelques heures après le nul concédé par son équipe à domicile contre l'ASO Chlef (0-0), vendredi passé au titre de la 3e journée du championnat, informe-t-on.

Sous la houlette de Bouzidi, en poste depuis la mi-saison passée, la formation de la capitale de l'Ouest a réalisé une victoire face à la JS Saoura (2-0), lors de la première journée, contre une défaite sur le terrain de l'ES Mostaganem (2-1), et un nul devant l'ASO Chlef, lors des deux journées suivantes.

L'équipe d'El-Bahia, qui avait difficilement assuré son maintien parmi l'élite, la saison passée, n'a pas lésiné sur les moyens pour recruter pas moins de 12 nouveaux joueurs lors du mercato estival dans l'optique de "jouer les premiers rôles".

La direction du club a toutefois estimé que les siens ont raté leur départ, non sans demander des explications à l'entraîneur Bouzidi à l'issue du match face à l'ASO, avant d'opter pour la rupture de son contrat. L'ex-sélectionneur du Mali, le Franco-malien Eric Chelle, est pressenti en force pour succéder à Bouzidi, laisse-t-on entendre dans l'entourage des "Hamraoua".

CHAMPIONNAT D'ALLEMAGNE (6E JOURNÉE) Amoura rejoint Kane en tête du classement des passeurs

L'attaquant international algérien de VfL Wolfsburg Mohamed Amoura, auteur de deux passes décisives samedi lors de la victoire décrochée à Bochum (3-1), s'est hissé en tête du classement des passeurs du championnat d'Allemagne de football, avec 4 offrandes, à l'occasion de la 6e journée.

Le joueur algérien s'est distingué en offrant la balle de l'ouverture du score à Tiago Tomas (21e), avant de récidiver quelques minutes plus tard en servant idéalement Jonas Wind pour la balle du break (37e).

L'ancien buteur de l'ES Sétif (Ligue 1/Algérie) a distillé ses deux premières passes face à l'Eintracht Francfort (3e journée) et Stuttgart (5e journée). Il compte également un but à son actif.

Il rejoint en tête du classement des passeurs de la Bundesliga, l'attaquant international anglais du Bayern Munich Harry Kane.

Amoura (24 ans) s'est engagé pour un contrat de cinq saisons avec Wolfsburg, en provenance du club belge l'Union Saint-Gilloise, contre un chèque de 17 millions d'euros. Il avait marqué 21 buts et délivré 7 passes décisives en



41 matchs joués avec l'Union Saint-Gilloise lors de la saison écoulée.

Il aura passé ainsi qu'une seule saison en Belgique, lui qui avait entamé sa carrière en Europe avec le FC Lugano en Suisse (2021-2023).

Victime d'une blessure au ligament in-

terne du genou, le joueur algérien avait raté le début de saison avec l'actuel 13e de la Bundesliga. Il a signé ses débuts avec Wolfsburg le 14 septembre lors de la défaite concédée à domicile face à l'Eintracht Francfort (1-2) en championnat. Amoura fait partie

des 26 joueurs convoqués par le sélectionneur national le Bosnien Vladimir Petkovic, en prévision de la double confrontation face au Togo, les 10 et 14 octobre, comptant pour les 3e et 4e journées (Gr.E) des qualifications de la CAN-2025.

LIGUE 2 AMATEUR (GR. CENTRE-OUEST - 3E JOURNÉE) Regroupement en tête du classement

L'ES Ben Aknoun et la JSM Tiaret, vainqueurs respectifs du NA Hussein-Dey (2-1) et le SC Mecheria (4-0), ont rejoint en tête du classement du groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 de football amateur, l'ASM Oran et le MCB Oued Sly accrochés par la JS El Biar (0-0) et le WA Mostaganem (1-1), à l'issue des matchs de la troisième journée de Championnat disputés samedi.

Dans le derby algérois face au NAHD, l'ES Ben Aknoun a réussi à enchaîner un deuxième succès de rang grâce aux buts de Mokrani et Badis, au moment où la JSM Tiaret a atomisé la lanterne rouge du classement le SC Mecheria (4-0), avec quatre buts inscrits en deuxième mi-temps.

Ces succès à domicile ont permis à l'ESBA et la JSMT de

rejoindre en tête du classement, l'ASM Oran accrochée au stade Habib Bouakeul par le nouveau promu, la JS El Biar (0-0), et le MCB Oued Sly tenu en échec par le WA Mostaganem (1-1).

Derrière le quatuor de tête, le GC Mascara qui a obtenu le point du match nul à Saïda face au MCS (0-0), est revenu à hauteur d'El Biar au cinquième rang du classement avec cinq points.

Cette troisième journée de compétition a également été marquée par la première victoire éclatante de l'autre promu, l'US Béchar Djedid devant l'ESM Koléa (4-0). A la faveur de ce large succès, les Bécharis (4 points) quittent le bas du classement, se hissant à la septième place aux côtés du NA Hussein-Dey, du WA Mostaganem et du SKAF Khemis, qui a battu le RC Arbaâ (2-0).

Dans la bas du classement, le RC Kouba (12e, 2 points) a concédé un deuxième faux pas à domicile en faisant match nul (1-1) face au CR Témouchent (14e, 1 point), réduit à dix durant les dix dernières minutes de la rencontre. Une contre-performance qui risque de provoquer des remous au sein de l'équipe qui ambitionne de retrouver l'élite cette saison.

Dans le groupe Centre-Est, dont les rencontres ont été disputées vendredi, le nouveau promu MB Rouissat (9 points) a conforté sa place de leader en remportant le derby de Ouargla devant l'IRBO (1-0), gardant deux longueurs d'avance devant le MO Constantine et du NRB Teleghma, vainqueurs respectifs contre l'US Souf (2-1)

et l'IB Khemis El Khechna (1-0).

Dans l'autre derby à l'affiche de cette troisième journée, le CA Batna et le MSP Batna se sont neutralisés (0-0) et rejoignent au classement l'USM Annaba et l'USM El Harrach, dont l'opposition a été reportée au 5 novembre prochain, en raison de la réquisition du stade 19 mai 1956 pour la rencontre de l'équipe nationale face au Togo

pour le compte de la troisième journée du groupe E des qualifications de la CAN 2025, prévue le 10 octobre (20h00).

Deux autres équipes occupent le cinquième rang avec quatre points. Il s'agit du HB Chelghoum Laïd, vainqueur en déplacement (3-1) devant la JS Bordj Menaël (1 point) et l'US Chaouia, qui a fait match nul face à l'Olympique Magrane (1-1).

Les résultats et classement

Résultats et classement à l'issue des matchs de la troisième journée du Championnat de Ligue 2 de football amateur, groupe Centre-Ouest, disputés samedi :

RC Arbaâ - SKAF Khemis Miliana	0-2
MCB Oued Sly - WA Mostaganem	1-1
JSM Tiaret - SC Mecheria	4-0
RC Kouba - CR Témouchent	1-1
ES Ben Aknoun - NA Hussein-Dey	2-1
MC Saïda - GC Mascara	0-0
ASM Oran - JS El Biar	0-0
US Béchar Djedid - ESM Koléa	4-0

Classement :	Pts	J
1. MCB Oued Sly	7	3
-- ASM Oran	7	3
-- ES Ben Aknoun	7	3
-- JSM Tiaret	7	3
5. JS El Biar	5	3
-- GC Mascara	5	3
7. NA Hussein-Dey	4	3
-- WA Mostaganem	4	3
-- SKAF Khemis	4	3
-- US Béchar Djedid	4	3
11. ESM Koléa	3	3
12. MC Saïda	2	3
-- RC Kouba	2	3
14. RC Arbaâ	1	3
-- CR Témouchent	1	3
16. SC Mecheria	0	3

Le WA Mostaganem insiste pour revenir au stade Mohamed-Bensaïd "dès la prochaine journée"

La direction du WA Mostaganem a sollicité, dimanche, les autorités locales pour "achever dans les plus brefs délais" les travaux engagés au stade Mohamed-Bensaïd pour permettre à son équipe d'y recevoir ses adversaires, dès la prochaine journée du championnat de Ligue 2 de football (Gr. Centre-ouest).

Dans un communiqué, la direction du WAM a souligné "une levée imminente" des réserves formulées par la commission spécialisée de la Ligue nationale de football sur le stade en question, afin d'y accueillir la JSM Tiaret, son prochain adversaire dans le cadre de la 4e journée, un rendez-vous prévu pour vendredi au stade 24-février 1956 à Sidi Bel-Abbes.

La même source a estimé que le fait d'avoir en-

chainé trois rencontres en déplacement lors des trois premières journées du championnat "a influé négativement" sur son équipe, aussi bien sur le plan technique que financier.

Le stade Mohamed-Bensaïd a accueilli un seul match, cette saison, à savoir celui de l'autre club de la ville, l'ES Mostaganem face au MC Oran, lors de la 2e journée du championnat de Ligue 1. Cela a été rendu possible vu que la partie en question s'était jouée à huis clos.

Le WAM pointe à la dixième place au classement de son championnat, avec 4 points obtenus d'une victoire contre un nul et une défaite. Son prochain adversaire, lui, partage la première place avec le MCB Oued Sly, l'ASM Oran et l'ES Ben Aknoun avec 7 unités chacun.

**FEYENOORD
GIMÉNEZ A FAILLI SIGNER
À MILAN**

A la recherche d'un buteur sur le dernier mercato estival, l'AC Milan est passé proche de signer Santiago Giménez (23 ans, 7 matchs et 4 buts toutes compétitions cette saison). L'attaquant du Feyenoord a confirmé une approche de dernière minute du club italien.

"L'AC Milan a essayé de me recruter le dernier jour du mercato. Ils ont envoyé une offre à Feyenoord qui a fermé la porte, a révélé le buteur mexicain pour ESPN. Ce serait un rêve de rejoindre Milan, l'un des plus grands clubs du monde."

**REAL MADRID
UN AN DE
PLUS POUR
CARVAJAL**

Victime d'une triple fracture du genou droit, Daniel Carvajal (32 ans, 11 matchs et 1 but toutes compétitions cette saison) a eu droit à une belle récompense de la part du Real Madrid. En effet, le club espagnol a décidé de prolonger d'une année son latéral droit.

"Le Real Madrid C.F. informe que, comme prévu, il a convenu avec Dani Carvajal de la prolongation du contrat de notre joueur, qui est lié au club jusqu'au 30 juin 2026. Le Real Madrid veut lui montrer tout son soutien et son affection et lui souhaite un prompt rétablissement afin que nous puissions à nouveau profiter de son football sur le terrain le plus rapidement possible", peut-on lire dans un communiqué.

**LÉSION
CERVICALE
POUR
VINICIUS**

Lors du succès face à Villarreal (2-0) samedi en Liga, le Real Madrid n'a pas seulement perdu Daniel Carvajal sur blessure. Alors que le latéral droit souffre d'une rupture du ligament croisé d'un genou, l'attaquant Vinicius Junior (24 ans, 9 matchs et 4 buts en Liga cette saison) est victime d'une lésion cervicale, a annoncé le club madrilène ce dimanche. "Il a eu un problème cervical, il est totalement bloqué, il a mal", s'inquiétait l'entraîneur Carlo Ancelotti après la rencontre.

La Maison Blanche n'a pas communiqué sur la durée d'absence. Mais l'international brésilien devrait déclarer forfait pour le rassemblement à venir.

**JUVENTUS
LA DIRECTION
TEMPORISE
POUR POGBA**

Initialement suspendu pour quatre années pour dopage, Paul Pogba (31 ans) sera à nouveau disponible à partir de mars prochain. Une bonne nouvelle pour le milieu de terrain français qui n'est pas certain de poursuivre sa carrière avec la Juventus. De son côté, le directeur sportif du club italien, Cristiano Giuntoli, a préféré temporiser.

"Nous prendrons une décision après la déclaration officielle du TAS. Il a été un grand joueur mais il est absent depuis longtemps, a prévenu le dirigeant turinois dans des propos relayés par la presse italienne. Attendons de voir ce qui se passe."

**MAN UTD
UNE BELLE OFFRE
POUR PAU TORRES ?**

En quête d'un défenseur central supplémentaire, Manchester United a un faible pour Pau Torres (27 ans, 8 matchs toutes compétitions cette saison). Selon la presse anglaise, les dirigeants des Red Devils ont l'intention de proposer 50 millions d'euros à Aston Villa pour récupérer le solide roc espagnol. Celui-ci a débarqué dans le club de Birmingham pour 33 millions d'euros lors du mercato estival 2023.

**VILLARREAL
ARSENAL, PÉPÉ
A EU DU MAL**

De nouveau épanoui du côté de Villarreal, Nicolas Pépé (29 ans, 7 apparitions et 1 but toutes compétitions cette saison) a connu un passage compliqué à Arsenal entre 2019 et 2023. L'attaquant ivoirien a évoqué ses moments difficiles chez les Gunners, pensant même mettre un terme à sa carrière.

"C'était à l'été 2020 après ma première saison à Arsenal. Toutes ces critiques me frustraient. Quand tu es frustré voire crispé, tu n'es plus le même sur le terrain. Personnellement, après avoir encaissé, j'ai atteint une limite. A partir du moment où cela a touché ma famille, c'était différent. Le matin, je n'avais pas envie d'aller à l'entraînement et de jouer les matchs. Heureusement, j'ai eu un bon entourage qui a été là pour moi. C'est grâce à ces personnes que j'ai continué. Ensuite, cela a été mieux à partir de la deuxième saison", a indiqué l'ancien joueur de Lille pour Eurosport.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL
DK NEWS
Directeur général
Benzine Lamine
Gérant
Fayçal Laouer
Directeur de rédaction et publication
Dif Abdelhamid

RÉDACTION ADMINISTRATION
« 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 »
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com
PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 /
E-MAIL : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSION :** S.I.A.
Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité -
Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune préside une réunion du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée au projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025, à des exposés sur la situation épidémiologique dans nombre de wilayas du Sud du pays, et à des dossiers liés à d'autres secteurs", indique un communiqué de la Présidence de la République.

"Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, ce jour, une réunion du Conseil des ministres consacrée au

projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025 et à des exposés sur la situation sanitaire relative à l'épidémie de diphtérie et de paludisme dans les régions frontalières du Sud du pays, à l'état d'avancement des projets mi-

niers structurants, aux conditions et procédures d'agrément des établissements privés d'éducation et d'enseignement, ainsi que des dossiers liés à la vie quotidienne du citoyen", précise le communiqué.

Tebboune : "L'appel à réviser l'accord de 1968, slogan politique d'une minorité extrémiste en France"

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a qualifié les appels de certaines parties françaises à la révision de l'accord de 1968 concernant la circulation et le séjour des Algériens en France de "slogan politique" d'une minorité extrémiste qui voue une haine à l'Algérie. Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias nationaux, diffusée samedi soir sur les chaînes de la Télévision et de la Radio nationales, le président de la République a estimé que l'appel de certaines parties en France à renégocier l'accord de 1968 était "un épouvantail et un slogan politique d'une minorité extrémiste qui voue une haine à l'Algérie". Il a assuré que cet accord "n'affecte en rien la qualité de la migration ni la sécurité de la France", soulignant que toute allégation contraire "est une contrevérité qui participe du chantage visant à instiller la haine de l'Algérie en France". "L'Algérie est toujours encline à la coexistence pacifique avec tout le monde, mais pas au détriment de sa dignité et de son histoire", a-t-il soutenu. En réponse à une question sur le travail de la Commission mixte chargée des dossiers mémoriels, regroupant des historiens algériens et français, le président de la République a indiqué qu'elle "a joué son rôle au départ, mais son travail a été impacté par les déclarations politiques d'une minorité française hostile à l'Algérie". "Nous réclamons la vérité historique

et exigeons une reconnaissance des massacres commis par la colonisation française qui était une colonisation de peuplement et nous n'accepterons pas les mensonges colportés sur l'Algérie", a-t-il insisté. Il a indiqué, à ce propos, avoir déjà évoqué avec son homologue français Emmanuel Macron "l'ouverture d'une nouvelle page", précisant toutefois que "la citation du défunt président Houari Boumediène + Tourner la page sans la déchirer + reste de mise". Le président de la République a en outre fait remarquer que la reconnaissance par la France dudit "plan d'autonomie" comme la seule base de règlement du conflit au Sahara occidental dans le cadre de "la prétendue souveraineté marocaine" va à l'encontre du respect du droit international et du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont la France est membre permanent. "Annoncer publiquement l'acceptation du + plan d'autonomie + alors que le dossier du Sahara occidental se trouve au niveau de la commission de décolonisation de l'ONU, sachant que la France est membre du Conseil de sécurité, participe de la politique de deux poids deux mesures", a considéré le président de la République. Dans le même contexte, le président de la République a précisé qu'il n'y avait pas de lien entre le retrait de l'ambassadeur d'Algérie à Paris et la visite qui était programmée en France, réaffirmant que l'Algérie "n'ira pas à Canossa".

Le président de la République plaide pour une "réforme approfondie" de l'ONU

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a plaidé pour une "réforme approfondie" du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité ainsi que de l'usage du droit de veto, soulignant la nécessité de conférer à l'Assemblée générale de l'ONU "plus de pouvoir". Lors de son entrevue périodique avec les représentants des médias nationaux, diffusée samedi soir sur les chaînes de Télévision et de la Radio nationale, le Président M. Abdelmadjid Tebboune a mis l'accent sur l'impératif d'une "réforme approfondie" de l'ONU, s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles l'Assemblée générale de l'ONU dispose de moins de pouvoirs que le Conseil de sécurité où seulement 5 pays membres contrôlent le destin du monde.

au droit international, en accordant plus de pouvoir à l'Assemblée générale de l'ONU et ce pour préserver la paix dans le monde et éviter une autre guerre mondiale. Déplorant l'absence du droit international, le président de la République a déclaré que "c'est la loi du plus fort qui prévaut, certains pays ayant recours à la force au détriment des pays faibles", mettant l'accent sur l'impératif de mettre un terme à l'agression sioniste. S'agissant de la volonté de l'Afrique d'être représentée au sein du Conseil de sécurité, le président de la République a souligné "qu'il faut convaincre tout un chacun de la nécessité d'opérer un changement au Conseil de sécurité où l'Afrique n'est pas représentée et réclame aujourd'hui 7 sièges, 5 non permanents et 2 permanents".

plan d'autonomie" au Sahara occidental, le Président M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé que le soutien de la France au Makhzen pour s'emparer du Sahara Occidental "n'est pas nouveau, et même l'idée du soi-disant + plan d'autonomie + est française et pas marocaine".

"144 pays ont demandé la pleine adhésion de l'Etat de Palestine aux Nations Unies, alors que deux membres permanents du Conseil de sécurité s'y opposent, ce qui fait qu'il y a la loi du plus fort au détriment du droit international", a-t-il ajouté.

Au sujet de la Ligue des Etats arabes, le président de la République a relevé qu'elle n'était plus guère agissante par rapport aux événements internationaux ou régionaux, exprimant son espoir "de faire revivre certains de ces organes, à l'instar du Fonds monétaire arabe qui aurait pu s'occuper du Soudan et des pays en quête d'un équilibre financier (...)". A une question sur la position de la France qui soutient "le prétendu

Postigeant la position française, le président de la République a indiqué que la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, devrait œuvrer pour la paix dans le monde et ne pas être la première à violer, appelant au respect des instances onusiennes. Evoquant les relations solides entre l'Algérie et la Russie, le président de la République a indiqué que "ce sont des relations d'amitié et d'intérêts mutuels, caractérisées par des liens profonds et historiques, ainsi que de bonnes relations commerciales". Sur les nombreux messages de félicitations qu'il a reçus suite à sa réélection pour un second mandat, le président de la République a affirmé que "cela témoigne de la réputation internationale de l'Algérie et de la place qu'elle occupe parmi les nations", exprimant sa reconnaissance pour "ces gestes louables", et ses vœux de poursuivre la coopération au mieux de l'intérêt de tous.

Le président de la République a insisté sur l'impératif de "revoir l'usage du droit de veto", rappelant que l'Algérie n'a eu cesse de plaider pour la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité, conformément

à l'impératif de "revoir l'usage du droit de veto", rappelant que l'Algérie n'a eu cesse de plaider pour la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité, conformément

Tebboune : "Révision de l'accord d'association Algérie-UE à partir de l'année prochaine"

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué que l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) sera révisé à partir de l'année prochaine. Lors de son entrevue périodique avec des représentants des médias, diffusée samedi soir, le président de la République a précisé que "l'accord d'association avec l'Union européenne sera révisé à partir de 2025", soulignant que cette révision, désormais "nécessaire", sera menée "avec souplesse et dans un esprit amical sans entrer en conflit" car, a-t-il dit, "nous entretenons des relations normales avec les Etats (de l'Union européenne), y compris la France". Evoquant les raisons de cette révision, le président de la République a indiqué que "l'accord avec l'Union européenne a été conclu à une époque où l'Algérie était bien différente de celle d'aujourd'hui".

national ne dépassait guère 3% et nous importions des produits agricoles sans en exporter. En d'autres termes, l'Algérie d'alors n'avait pas de capacités d'exportation", a-t-il expliqué, soulignant que "la donne a changé, l'Algérie produisant et exportant désormais une grande variété de produits manufacturés, électroménagers et autres".

Et d'ajouter : "aujourd'hui, nous demandons une révision, car l'essence même de l'accord avec l'Union européenne repose sur le libre-échange, et nous souhaitons le faire dans un esprit amical sans entrer en conflit". D'ailleurs, les Etats membres de l'Union européenne "veulent entretenir de bonnes relations économiques (avec l'Algérie) et ne s'opposent pas à une révision de l'accord", a-t-il dit, saluant, par là même, le succès commercial remarquable des produits algériens sur les marchés européens.

APS

ALGÉRIE - PALESTINE

Des acquis juridiques historiques pour la cause palestinienne sur la voie de la liberté et de l'indépendance (experts)

Après une année de guerre génocidaire contre le peuple palestinien, la cause palestinienne a réalisé des acquis juridiques historiques auxquels l'Algérie a grandement contribué en pesant de tout son poids dans la bataille judiciaire et diplomatique menée pour le recouvrement intégral des droits du peuple palestinien. Dans des déclarations à l'APS, des experts en droit international ont passé en revue les principales décisions rendues par la Cour internationale de justice (CIJ) depuis le 7 octobre 2023, à travers lesquelles l'instance judiciaire des Nations Unies reconnaît, pour la première fois, le droit du peuple palestinien à l'établissement de son Etat indépendant avec El-Qods pour capitale, en sus du projet de résolution adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies réclamant la fin de l'occupation sioniste des territoires palestiniens dans un délai de 12 mois, suivant l'avis consultatif de la CIJ.

Les experts ont cité en outre les démarches entreprises par le procureur général de la Cour pénale internationale (CPI) pour l'émission de mandats d'arrêt contre les criminels de guerre sionistes, saluant "le rôle de chef de file" menée par l'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans la conquête de ces acquis et son soutien aux causes justes de la oumma.

Dans ce contexte, l'ancien membre de la commission de nomination des juges de la CPI, Ahmad Barak, a salué les décisions des instances judiciaires internationales en faveur de la cause palestinienne, en dépit des entraves ayant empêché leur application, comme le veto américain, rappelant les mesures provisoires émises par la CIJ suite à la plainte introduite par l'Afrique du Sud concernant la violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Le juriste a également évoqué l'avis consultatif de cette instance judiciaire internationale concernant les pratiques de l'occupation à Ghaza, en Cisjordanie et dans l'ensemble des territoires palestiniens, lequel avis a déclaré illégale l'occupation sioniste et ordonné à l'entité sioniste d'y mettre fin, rappelant, par là même, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies exigeant la fin de l'occupation de la Palestine dans un délai d'un an.

Entre autres acquis pour la cause palestinienne, il a souligné que "l'Etat de Palestine siège désormais à l'Assemblée générale des Nations Unies par ordre alphabétique des Etats membres".

M. Barak a aussi mis en avant les avancées réalisées au niveau de la CPI, dont le procureur Karim Khan a déposé des requêtes auprès de la chambre préliminaire pour enquêter sur les crimes de guerre commis par l'occupation sioniste en Palestine, disant s'attendre à ce que des mandats d'arrêt soient bientôt émis contre les dirigeants de l'occupation. Le même expert a souligné que même si elles n'étaient pas exécutées, ces décisions resteraient imprescriptibles et auront un impact sur la création de l'Etat palestinien sur les frontières de 1967, avec El-Qods pour capitale, conformément aux chartes et résolutions internationales pertinentes. L'intervenant a, par ailleurs, salué les efforts de l'Algérie au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que ses démarches visant à poursuivre l'occupation sioniste pour ses crimes. "Le rôle de l'Algérie est remarquable et nous lui en sommes reconnaissants. Le peuple palestinien l'apprécie grandement", a-t-il dit.

L'Algérie contribue grandement au renforcement de la légitimité juridique de la lutte palestinienne

De son côté, le professeur de droit international à l'Université d'Alger, Boubaker Abdelkader a mis en avant les importantes réalisations de la cause palestinienne sur le plan international, notamment la reconnaissance pour la première fois du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat. La réalisation juridique est le plus grand acquis dans cette guerre inique, car l'occupant sioniste tentait, à travers les massacres commis, de réduire la cause palestinienne à l'aspect humanitaire en occultant le droit des palestiniens à l'autodétermination, a-t-il fait observer. Ces réalisations ne viennent pas du néant. L'Algérie y a grandement contribué, a-t-il soutenu, rappelant que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait fait de la cause palestinienne une priorité absolue, malgré tous les défis, notamment les accords de normalisation avec l'entité sioniste.

"La position de l'Algérie a été remarquable, preuve en est la reconnaissance internationale de son rôle, y compris par l'autorité palestinienne et la résistance, un rôle exceptionnel dont elle s'est distinguée de tous les pays arabes et musulmans", a-t-il affirmé, soulignant que "l'Algérie a réussi à consacrer le récit palestinien et à battre en brèche le narratif victimaire de l'occupant sioniste devant la communauté internationale". De son côté, le professeur en droit international et membre des associations américaine et européenne du droit international, Mohamed Mahmoud Mahran, est revenu sur le tournant juridique majeur en faveur de la cause palestinienne sur la scène internationale, le qualifiant de "grande victoire juridique". Même si l'occupant sioniste ne les respecte pas pleinement, ces décisions exercent une pression internationale qui a vocation à renforcer la position juridique palestinienne, a-t-il considéré. M. Mahran a, dans ce contexte, salué le rôle actif de l'Algérie en soutien à l'avis consultatif de la CIJ sur les conséquences juridiques de l'occupation et l'appui diplomatique et juridique qu'elle a apporté à l'action intentée par l'Afrique du Sud contre l'entité sioniste pour génocide, estimant que "les efforts de l'Algérie contribuent grandement au renforcement de la légitimité juridique de la lutte palestinienne". Après la réalisation de tous ces acquis juridiques, qui consacrent le droit du peuple palestinien à l'établissement de son Etat indépendant, le plus important reste de contraindre l'occupation à appliquer ces décisions pour réfréner ses visées coloniales.